



Année 2020/2021

N°

Thèse

Pour le

DOCTORAT EN MEDECINE

Diplôme d'État

par

Guillaume CHADAL

Né le 11 juillet 1986 à Lille (59)

L'Ephémère Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Orléans

Présentée et soutenue publiquement le **3 décembre 2021** devant un jury composé de :

Président du Jury : Professeur Henri MARRET, Gynécologie-obstétrique, Faculté de Médecine - Tours

Membres du Jury :

Professeur Hervé WATIER, Immunologie, Faculté de Médecine - Tours

Professeur Pierre-François DEQUIN, Thérapeutique, Faculté de Médecine - Tours

Docteur Grégory PAMART, Médecine Générale, Jenlain

Directeur de thèse : Professeur Hervé WATIER, Immunologie, Faculté de Médecine - Tours

UNIVERSITE DE TOURS
FACULTE DE MEDECINE DE TOURS

DOYEN

Pr Patrice DIOT

VICE-DOYEN

Pr Henri MARRET

ASSESEURS

Pr Denis ANGOULVANT, P dagogic
Pr Mathias BUCHLER, Relations internationales
Pr Theodora BEJAN-ANGOULVANT, Moyens – relations avec l'Universit 
Pr Clarisse DIBAO-DINA, M decine g n rale
Pr Fran ois MAILLOT, Formation M dicale Continue
Pr Patrick VOURC'H, Recherche

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

Mme Fanny BOBLETER

DOYENS HONORAIRES

Pr Emile ARON (†) – 1962-1966
Directeur de l'Ecole de M decine - 1947-1962
Pr Georges DESBUQUOIS (†) - 1966-1972
Pr Andr  GOUAZE (†) - 1972-1994
Pr Jean-Claude ROLLAND – 1994-2004
Pr Dominique PERROTIN – 2004-2014

PROFESSEURS EMERITES

Pr Daniel ALISON
Pr Gilles BODY
Pr Jacques CHANDENIER
Pr Philippe COLOMBAT
Pr Etienne DANQUECHIN-DORVAL
Pr Pascal DUMONT
Pr Dominique GOGA
Pr G rard LORETTE
Pr Dominique PERROTIN
Pr Roland QUENTIN

PROFESSEURS HONORAIRES

P. ANTHONIOZ – P. ARBEILLE – A. AUDURIER – A. AUTRET – P. BAGROS – P. BARDOS – C. BARTHELEMY – J.L. BAULIEU – C. BERGER – J.C. BESNARD – P. BEUTTER – C. BONNARD – P. BONNET – P. BOUGNOUX – P. BURDIN – L. CASTELLANI – A. CHANTEPIE – B. CHARBONNIER – P. CHOUTET – T. CONSTANS – P. COSNAY – C. COUET – L. DE LA LANDE DE CALAN – J.P. FAUCHIER – F. FETISSOF – J. FUSCIARDI – P. GAILLARD – G. GINIES – A. GOUDEAU – J.L. GUILMOT – O. HAILLOT – N. HUTEN – M. JAN – J.P. LAMAGNERE – F. LAMISSE – Y. LANSON – O. LE FLOCH – Y. LEBRANCHU – E. LECA – P. LECOMTE – AM. LEHR-DRYLEWICZ – E. LEMARIE – G. LEROY – M. MARCHAND – C. MAURAGE – C. MERCIER – J. MOLINE – C. MORAIN – J.P. MUH – J. MURAT – H. NIVET – L. POURCELOT – P. RAYNAUD – D. RICHARD-LENOBLE – A. ROBIER – J.C. ROLLAND – D. ROYERE – A. SAINDELLE – E. SALIBA – J.J. SANTINI – D. SAUVAGE – D. SIRINELLI – J. WEILL

PROFESSEURS DES UNIVERSITES - PRATICIENS HOSPITALIERS

ANDRES Christian	Biochimie et biologie moléculaire
ANGOULVANT Denis	Cardiologie
APETOH Lionel	Immunologie
AUPART Michel	Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
BABUTY Dominique	Cardiologie
BAKHOS David	Oto-rhino-laryngologie
BALLON Nicolas	Psychiatrie ; addictologie
BARILLOT Isabelle	Cancérologie ; radiothérapie
BARON Christophe	Immunologie
BEJAN-ANGOULVANT Théodora.....	Pharmacologie clinique
BERHOUEZ Julien.....	Chirurgie orthopédique et traumatologique
BERNARD Anne.....	Cardiologie
BERNARD Louis	Maladies infectieuses et maladies tropicales
BLANCHARD-LAUMONNIER Emmanuelle	Biologie cellulaire
BLASCO Hélène	Biochimie et biologie moléculaire
BONNET-BRILHAULT Frédérique	Physiologie
BOURGUIGNON Thierry	Chirurgie thoracique et cardiovasculaire
BRILHAULT Jean.....	Chirurgie orthopédique et traumatologique
BRUNEREAU Laurent.....	Radiologie et imagerie médicale
BRUYERE Franck	Urologie
BUCHLER Matthias	Néphrologie
CALAIS Gilles.....	Cancérologie, radiothérapie
CAMUS Vincent	Psychiatrie d'adultes
CORCIA Philippe	Neurologie
COTTIER Jean-Philippe	Radiologie et imagerie médicale
DEQUIN Pierre-François	Thérapeutique
DESOUBEAUX Guillaume.....	Parasitologie et mycologie
DESTRIEUX Christophe.....	Anatomie
DIOT Patrice.....	Pneumologie
DU BOUEXIC de PINIEUX Gonzague	Anatomie & cytologie pathologiques
DUCLUZEAU Pierre-Henri	Endocrinologie, diabétologie, et nutrition
EL HAGE Wissam.....	Psychiatrie adultes
EHRMANN Stephan.....	Médecine intensive – réanimation
FAUCHIER Laurent	Cardiologie
FAVARD Luc.....	Chirurgie orthopédique et traumatologique
FOUGERE Bertrand	Gériatrie
FOUQUET Bernard	Médecine physique et de réadaptation
FRANCOIS Patrick.....	Neurochirurgie
FROMONT-HANKARD Gaëlle	Anatomie & cytologie pathologiques
GATAULT Philippe	Néphrologie
GAUDY-GRAFFIN Catherine	Bactériologie-virologie, hygiène hospitalière
GOUPILLE Philippe.....	Rhumatologie
GRUEL Yves	Hématologie, transfusion
GUERIF Fabrice	Biologie et médecine du développement et de la reproduction
GUILLOIN Antoine.....	Médecine intensive – réanimation
GUYETANT Serge.....	Anatomie et cytologie pathologiques
GYAN Emmanuel.....	Hématologie, transfusion
HALIMI Jean-Michel	Thérapeutique
HANKARD Régis.....	Pédiatrie
HERAULT Olivier.....	Hématologie, transfusion
HERBRETEAU Denis	Radiologie et imagerie médicale
HOURIOUX Christophe.....	Biologie cellulaire
IVANES Fabrice.....	Physiologie
LABARTHE François.....	Pédiatrie
LAFFON Marc.....	Anesthésiologie et réanimation chirurgicale, médecine d'urgence
LARDY Hubert.....	Chirurgie infantile
LARIBI Saïd	Médecine d'urgence
LARTIGUE Marie-Frédérique.....	Bactériologie-virologie
LAURE Boris.....	Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie
LECOMTE Thierry.....	Gastroentérologie, hépatologie
LESCANNE Emmanuel	Oto-rhino-laryngologie
LINASSIER Claude	Cancérologie, radiothérapie
MACHET Laurent	Dermato-vénéréologie
MAILLOT François.....	Médecine interne
MARCHAND-ADAM Sylvain.....	Pneumologie

MARRET Henri.....	Gynécologie-obstétrique
MARUANI Annabel.....	Dermatologie-vénérologie
MEREGHETTI Laurent.....	Bactériologie-virologie ; hygiène hospitalière
MITANCHEZ Delphine.....	Pédiatrie
MORINIERE Sylvain.....	Oto-rhino-laryngologie
MOUSSATA Driffa.....	Gastro-entérologie
MULLEMAN Denis.....	Rhumatologie
ODENT Thierry.....	Chirurgie infantile
OUAISSI Mehdi.....	Chirurgie digestive
OULDAMER Lobna.....	Gynécologie-obstétrique
PAINTAUD Gilles.....	Pharmacologie fondamentale, pharmacologie clinique
PATAT Frédéric.....	Biophysique et médecine nucléaire
PERROTIN Franck.....	Gynécologie-obstétrique
PISELLA Pierre-Jean.....	Ophthalmologie
PLANTIER Laurent.....	Physiologie
REMERAND Francis.....	Anesthésiologie et réanimation, médecine d'urgence
ROINGEARD Philippe.....	Biologie cellulaire
ROSSET Philippe.....	Chirurgie orthopédique et traumatologique
RUSCH Emmanuel.....	Epidémiologie, économie de la santé et prévention
SAINT-MARTIN Pauline.....	Médecine légale et droit de la santé
SALAME Ephrem.....	Chirurgie digestive
SAMIMI Mahtab.....	Dermatologie-vénérologie
SANTIAGO-RIBEIRO Maria.....	Biophysique et médecine nucléaire
THOMAS-CASTELNAU Pierre.....	Pédiatrie
TOUTAIN Annick.....	Génétique
VAILLANT Loïc.....	Dermato-vénérologie
VELUT Stéphane.....	Anatomie
VOURC'H Patrick.....	Biochimie et biologie moléculaire
WATIER Hervé.....	Immunologie
ZEMMOURA Ilyess.....	Neurochirurgie

PROFESSEUR DES UNIVERSITES DE MEDECINE GENERALE

DIBAO-DINA Clarisse
LEBEAU Jean-Pierre

PROFESSEURS ASSOCIES

MALLET Donatien.....Soins palliatifs
POTIER Alain.....Médecine Générale
ROBERT Jean.....Médecine Générale

PROFESSEUR CERTIFIE DU 2ND DEGRE

MC CARTHY Catherine.....Anglais

MAITRES DE CONFERENCES DES UNIVERSITES - PRATICIENS HOSPITALIERS

AUDEMARD-VERGER Alexandra.....	Médecine interne
BARBIER Louise.....	Chirurgie digestive
BINET Aurélien.....	Chirurgie infantile
BISSON Arnaud.....	Cardiologie (CHRO)
BRUNAUT Paul.....	Psychiatrie d'adultes, addictologie
CAILLE Agnès.....	Biostat., informatique médicale et technologies de communication
CARVAJAL-ALLEGRIA Guillermo.....	Rhumatologie
CLEMENTY Nicolas.....	Cardiologie
DENIS Frédéric.....	Odontologie
DOMELIER Anne-Sophie.....	Bactériologie-virologie, hygiène hospitalière
DUFOUR Diane.....	Biophysique et médecine nucléaire
ELKRIEF Laure.....	Hépatologie – gastroentérologie
FAVRAIS Géraldine.....	Pédiatrie
FOUQUET-BERGEMER Anne-Marie.....	Anatomie et cytologie pathologiques
GOUILLEUX Valérie.....	Immunologie
GUILLOIN-GRAMMATICO Leslie.....	Epidémiologie, économie de la santé et prévention
HOARAU Cyrille.....	Immunologie
LE GUELLEC Chantal.....	Pharmacologie fondamentale, pharmacologie clinique
LEFORT Bruno.....	Pédiatrie

LEGRAS Antoine	Chirurgie thoracique
LEMAIGNEN Adrien	Maladies infectieuses
MACHET Marie-Christine	Anatomie et cytologie pathologiques
MOREL Baptiste	Radiologie pédiatrique
PARE Arnaud	Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie
PIVER Éric	Biochimie et biologie moléculaire
REROLLE Camille	Médecine légale
ROUMY Jérôme	Biophysique et médecine nucléaire
SAUTENET Bénédicte	Thérapeutique
STANDLEY-MIQUELESTORENA Elodie	Anatomie et cytologie pathologiques
STEFIC Karl	Bactériologie
TERNANT David	Pharmacologie fondamentale, pharmacologie clinique
VUILLAUME-WINTER Marie-Laure	Génétique

MAITRES DE CONFERENCES DES UNIVERSITES

AGUILLON-HERNANDEZ Nadia	Neurosciences
NICOGLU Antonine	Philosophie – histoire des sciences et des techniques
PATIENT Romuald	Biologie cellulaire
RENOUX-JACQUET Cécile	Médecine Générale

MAITRES DE CONFERENCES ASSOCIES

BARBEAU Ludivine	Médecine Générale
ETTORI-AJASSE Isabelle	Médecine Générale
PAUTRAT Maxime	Médecine Générale
RUIZ Christophe	Médecine Générale
SAMKO Boris	Médecine Générale

CHERCHEURS INSERM - CNRS - INRAE

BECKER Jérôme	Chargé de Recherche Inserm – UMR Inserm 1253
BOUAKAZ Ayache	Directeur de Recherche Inserm – UMR Inserm 1253
BRIARD Benoit	Chargé de Recherche Inserm – UMR Inserm 1100
CHALON Sylvie	Directeur de Recherche Inserm – UMR Inserm 1253
DE ROCQUIGNY Hugues	Chargé de Recherche Inserm – UMR Inserm 1259
ESCOFFRE Jean-Michel	Chargé de Recherche Inserm – UMR Inserm 1253
GILOT Philippe	Chargé de Recherche Inrae – UMR Inrae 1282
GOUILLEUX Fabrice	Directeur de Recherche CNRS – EA 7501 - ERL CNRS 7001
GOMOT Marie	Chargée de Recherche Inserm – UMR Inserm 1253
HEUZE-VOURCH Nathalie	Directrice de Recherche Inserm – UMR Inserm 1100
KORKMAZ Brice	Chargé de Recherche Inserm – UMR Inserm 1100
LATINUS Marianne	Chargée de Recherche Inserm – UMR Inserm 1253
LAUMONNIER Frédéric	Chargé de Recherche Inserm - UMR Inserm 1253
LE MERREUR Julie	Directrice de Recherche CNRS – UMR Inserm 1253
MAMMANO Fabrizio	Directeur de Recherche Inserm – UMR Inserm 1259
MEUNIER Jean-Christophe	Chargé de Recherche Inserm – UMR Inserm 1259
PAGET Christophe	Chargé de Recherche Inserm – UMR Inserm 1100
RAOUL William	Chargé de Recherche Inserm – UMR CNRS 1069
SI TAHAR Mustapha	Directeur de Recherche Inserm – UMR Inserm 1100
SUREAU Camille	Directrice de Recherche émérite CNRS – UMR Inserm 1259
WARDAK Claire	Chargée de Recherche Inserm – UMR Inserm 1253

CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Pour l'Ecole d'Orthophonie

DELORE Claire	Orthophoniste
GOUIN Jean-Marie	Praticien Hospitalier

Pour l'Ecole d'Orthoptie

BOULNOIS Sandrine	Orthoptiste
SALAME Najwa	Orthoptiste

Pour l'Ethique Médicale

BIRMELE Béatrice	Praticien Hospitalier
------------------------	-----------------------

SERMENT D'HIPPOCRATE

En présence des Maîtres de cette Faculté,
de mes chers condisciples
et selon la tradition d'Hippocrate,
je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'honneur
et de la probité dans l'exercice de la Médecine.

Je donnerai mes soins gratuits à l'indigent,
et n'exigerai jamais un salaire au-dessus de mon travail.

Admis dans l'intérieur des maisons, mes yeux
ne verront pas ce qui s'y passe, ma langue taira
les secrets qui me seront confiés et mon état ne servira pas
à corrompre les mœurs ni à favoriser le crime.

Respectueux et reconnaissant envers mes Maîtres,
je rendrai à leurs enfants
l'instruction que j'ai reçue de leurs pères.

Que les hommes m'accordent leur estime
si je suis fidèle à mes promesses.
Que je sois couvert d'opprobre
et méprisé de mes confrères
si j'y manque.

Résumé

Une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie a existé à Orléans de 1843 à 1849. De toutes celles qui ont été créées par suite de la loi du 13 octobre 1840, c'est celle qui a eu l'existence la plus brève. Pour comprendre les raisons de cet échec, de multiples sources archivistiques, bibliographiques et généalogiques ont été consultées afin de tenter d'en reconstituer la genèse dans le contexte local et national, d'en retracer son fonctionnement et de comprendre le jeu des acteurs qui s'y sont retrouvés impliqués. Même si l'arrêt brutal de financement de l'Ecole par la municipalité est la cause immédiate de la cessation d'activité, les motifs plus profonds — avoués ou non — de cette décision ont été recherchés. Plusieurs obstacles et difficultés survenus en amont de cette décision ont été identifiés : conflits entre enseignants autour de l'éjection d'Hugues-Félix Ranque (1775-1857) de la direction de l'Ecole dont il avait été l'instigateur et de l'ambition débordante de Louis Jallon (-), qui fut nommé directeur à sa place, le manque d'attractivité face à la Faculté de Paris, la diminution du nombre d'élèves, la crise économique de 1846 à laquelle s'est ajoutée la crue de la Loire, etc. Leur contribution respective à l'issue finale est discutée, mais reste malgré tout difficile à préciser du fait que les sources soient lacunaires. Toujours est-il que cette Ecole créée sous le règne de Louis-Philippe d'Orléans et en partie motivée par cette « filiation » avec la famille régnante n'aura pas survécu à la Révolution de 1848 et au changement de régime.

Mots-clés :

Ecole préparatoire ; médecine ; enseignement ; histoire ; 19^{ème} siècle ; Orléans ; Hugues-Félix Ranque

TITRE ET RESUME EN ANGLAIS

Title : The Ephemeral Preparatory School of Medicine and Pharmacy of Orléans

Summary :

A Preparatory School of Medicine and Pharmacy existed in Orleans from 1843 to 1849. Of all those created by the law of October 13, 1840, it was the shortest. To understand the reasons for this failure, multiple archival and bibliographic sources were consulted in order to reconstruct its genesis in the local and national context, to retrace its functioning and to understand the play of the involved actors. Even if the abrupt halt in the funding of the School by the municipality is the immediate cause of the cessation of activity, the deeper reasons - admitted or not - for this decision have been sought. Several obstacles and difficulties that arose upstream of this decision were identified: conflicts between teachers including the ejection of Dr Hugues-Félix Ranque (1775-1857) from the management of the School, despite the fact he was its instigator, the lack of attractiveness vis-à-vis the Faculty of Paris, the decrease in the number of students, the economic crisis of 1846 to which was added the flood of the Loire, etc. Their respective contribution to the final outcome is discussed in the thesis, but nevertheless remains difficult to specify. The sources are indeed incomplete and do not make it possible to form a sufficiently precise opinion of the political tensions and oppositions that may have contributed to it. Still, this School, created during the reign of Louis-Philippe of Orléans and partly motivated by this "filiation" with the reigning family, did not survive the Revolution of 1848 and the change of regime for long.

Key Words :

Preparatory School ; medicine ; teaching ; history ; 19th century ; Orleans ; Hugues-Felix Ranque

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude envers mon directeur de thèse, le Professeur Hervé Watier, qui a accepté de mettre son savoir et sa généreuse disponibilité à mon service tout au long de ce travail. Je lui suis particulièrement reconnaissant de m'avoir permis de découvrir la réalisation d'une étude historique et de m'avoir guidé dans celle-ci en faisant preuve de patience.

J'adresse mes sincères remerciements au Professeur Henri Marret, vice-doyen de la faculté de médecine de Tours, pour m'avoir fait l'honneur d'être président de mon jury.

Je souhaite également remercier le Professeur Pierre-François Dequin pour l'intérêt témoigné à mon travail en faisant partie des membres du jury.

Un très grand merci au docteur Grégory Pamart pour son soutien indéfectible, ses chaleureux encouragements et sa présence indispensable.

Immanquablement, l'aide précieuse et le soutien sans faille de mes parents

A Granie, pour m'avoir soutenu durant les étés de mes révisions

A mes trois sœurs

Bien sûr, je remercie tout particulièrement mon épouse, Mélanie pour sa contribution, sa présence et sa confiance qui m'ont permis de tenir malgré l'adversité ; je mesure la chance de l'avoir dans ma vie.

Ma reconnaissance va aussi à l'ensemble de ma famille et mes amis, toujours bienveillants à mon égard.

L'accomplissement de cette thèse a nécessité la collecte de ressources anciennes difficiles d'accès, ainsi je voudrais adresser mes remerciements au personnel des archives qui m'a aidé dans mes recherches documentaires et bibliographiques.

Table des matières

1	Introduction :	15
1.1	La genèse de la thèse	15
1.2	Les publications sur l'Ecole de médecine et de pharmacie d'Orléans	16
1.3	Problématique et objectifs	17
1.4	Méthodologie	17
1.5	Organisation de l'étude	17
2	L'Organisation de l'enseignement médical en France au cours du 19 ^{ème} siècle	19
2.1	La disparition des établissements à la Révolution	19
2.1.1	La réforme et la montée de la médecine par les charlatans	19
2.1.2	L'insuffisance de soignant qualifié dans le contexte de guerre	20
2.2	De la création des écoles de médecine à l'intégration universitaire sous forme de Faculté	20
2.2.1	Le développement des Ecoles de médecine sur le territoire français	21
2.2.2	La reprise du terme Faculté de médecine	21
2.3	De l'officialisation des écoles secondaires à la structuration en école préparatoire	22
2.3.1	Les établissements communaux d'instruction de la médecine	22
2.3.2	L'hétérogénéité des écoles secondaires	22
2.3.3	La structuration en Ecole Préparatoire de médecine et de pharmacie	24
2.4	L'accès à l'exercice de la médecine	27
2.4.1	Le parcours d'étude de docteur en médecine et en chirurgie	27
2.4.2	Le parcours d'étude d'officier de santé	27
3	L'enseignement de la médecine à Orléans avant 1843	30
3.1	Les ébauches préliminaires à l'école préparatoire	30
3.1.1	L'école Royale de Chirurgie d'Orléans	30
3.1.2	La société de médecine d'Orléans (société savante)	30
3.1.3	Les cours d'instruction médicale	32
3.2	Hugues-Félix Ranque, l'homme-clé de la création de l'Ecole Préparatoire de Médecine d'Orléans	33
3.2.1	Titres et fonctions	33
3.2.2	Biographie	34
3.2.3	Proposition d'une Ecole Préparatoire	35
4	L'école Préparatoire de médecine et de pharmacie d'Orléans	36
4.1	Description	36
4.1.1	La création de l'école en 1843	36
4.1.2	Les Locaux	38
4.1.3	Le corps enseignant	42

4.2	Analyse du rapide déclin de l'Ecole préparatoire.....	43
4.2.1	Le défaut d'attractivité	43
4.2.2	Conflits	49
5	Conclusion.....	52
6	Annexe :	53
7	Biographies par ordre alphabétique.....	56

Table des figures

Figure 1 : Extrait du décret impérial portant organisation de l'Université du 17 mars 1808...	22
Figure 2 : Ordonnance du Roi du 2 février 1823 portant règlement pour la nouvelle organisation de la Faculté de Médecine de Paris	28
Figure 3 : Portrait de Hugues-Félix Ranque.....	33
Figure 4 : Vue générale de l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans. Dessin de Charles Pensée, lithographie de Lemercier, extrait de l'Histoire architecturale d'Orléans, Orléans : Gatineau et Darnault-Morand, 1849.....	39
Figure 5 : Façade méridionale de l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans. Dessin de Charles Pensée, lithographie de Lemercier, extrait d'Histoire architecturale d'Orléans, Orléans : Gatineau et Darnault-Morand, 1849.....	40
Figure 6 : Plan pittoresque de la ville d'Orléans, en 1836, par Charles Pensée (1799-1871)..	41
Figure 7 : Portrait du Dr. Louis Jallon..	42

Table des tableaux

Tableau 1 : Dates de création des Ecoles de médecine en France	25
Tableau 2 : Equivalence de durée d'études entre Ecole Secondaire et Faculté	29
Tableau 3 : Nombre d'élèves en Ecole préparatoire en 1842, avant la création de celle d'Orléans	37

1 Introduction :

1.1 La genèse de la thèse

Le sujet de cette thèse est né de différents cheminements historiques et humains dont le Professeur Hervé Watier, directeur de cette thèse, est l'inspirateur.

En menant le programme Orhibio (ORigine et HIstoire des BIOtechnologies en Touraine : 2008-2010 puis 2011-2013) avec le Pr Marc de Ferrière le Vayer, le Pr Hervé Watier a étudié l'œuvre du Dr Edmond Chaumier (1853-1931), fondateur de l'Institut vaccinal de Tours. Au décours de ce travail, il s'est intéressé au VIème Congrès Préhistorique de France qui s'est tenu à Tours en 1910 et dont Edmond Chaumier présidait le comité local d'organisation. Edmond Chaumier avait sollicité de nombreux érudits et collectionneurs de la région pour constituer une exposition d'outils préhistorique au château de Plessis-les-Tours, ce qui a d'ailleurs préfiguré le musée de la préhistoire du Grand-Pressigny. L'un des médecins sollicités fut François Houssay (1868-1938), élève du Pr. Anatole-Félix Ledouble (1848-1913), dont le père Victor Houssay (1823-1905) avait été le médecin de l'abbé Louis Bourgeois (1819-1878), célèbre préhistorien¹, et avait hérité de la collection d'outils préhistoriques de ce dernier, celle-là même que François Houssay avait prêtée pour l'exposition du Grand-Pressigny. François Houssay ayant beaucoup œuvré pour la protection de l'enfance, le mémoire de sage-femme de Nolween Bertrand encadré par Pr Hervé Watier fut consacré à sa biographie.

Dans le cadre de ses recherches², Nolween Bertrand avait trouvé l'éloge funèbre de Victor Houssay prononcée par le Dr Aristide Ansoloni (1847-1905) de Romorantin. Il y était dit que Victor Houssay avait débuté ses études de médecine à l'Ecole Préparatoire de médecine et de pharmacie d'Orléans, dont le Pr. Hervé Watier n'avait jamais entendu parler ; c'était en décembre 2014. Le Pr Watier identifie alors l'article de Félix Pancier (1865-1942) intitulé *Une école de médecine et de pharmacie éphémère : Orléans (1843-1849)*³. Par la suite, le dépouillement du fond des thèses anciennes (soutenues à Paris) qui se trouve à la bibliothèque

¹ Chauvin J. Un professeur original du Collège de Pontlevoy : l'Abbé Bourgeois. [En ligne] Disponible sur : http://academie-de-touraine.com/Tome_21_files/118_73_279-289_chauvin.pdf .

² Bertrand N, Watier H. Le corps médical face aux préoccupations natalistes, infantiles, obstétricales et hygiénistes il y a un siècle : le cas du Dr François Houssay de Pontlevoy. [Mémoire de Diplôme d'Etat de Sage-femme] Tours: Université François-Rabelais Faculté de médecine; 2015 .

³ Pancier F. Une école de médecine et de pharmacie éphémère : Orléans (1843-1849) Revue d'histoire de la pharmacie, 1941, n°111, p36-38 .

universitaire Emile-Aron, plusieurs thèses dédiées à des « Maîtres de l'Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Orléans » ont été répertoriées.

Alors même que la question d'une Faculté de Médecine à Orléans revient périodiquement dans les débats et que la Faculté de Médecine de Tours s'attache à être la Faculté de Médecine du Centre-Val de Loire, le Pr. Hervé Watier estimait que le sujet de cette Ecole de Médecine orléanaise créée à la même époque que celle de Tours méritait d'être approfondi, et me l'a confié comme sujet de thèse⁴.

1.2 Les publications sur l'Ecole de médecine et de pharmacie d'Orléans

De fait, peu de travaux ont été consacrés à cette Ecole. L'article⁵ du Pr Félix Pancier, pharmacien et directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Amiens de 1919 à 1932, est le seul réellement consacré au sujet. Notons qu'il a été publié en 1941 et qu'il a peut-être pu s'appuyer sur des données issues des archives de l'Ecole, dont beaucoup ont brûlé dans l'incendie d'Orléans en juin 1940. Cet article essentiel est malheureusement très bref ; il mentionne que l'Ecole d'Orléans n'aurait eu que 31 étudiants en 5 ans, ce qui « *lui donna le coup de grâce* » expliquant sa fermeture peu de temps après sa création. Il avance également que « *La lenteur apportée par les administrations à créer cette école, les subventions insuffisantes ne semblaient pas devoir lui assurer une longue existence* », sans apporter beaucoup de précisions. L'ouvrage de Jean Moline consacré à l'histoire de l'Ecole puis à la Faculté de médecine de Tours⁶ n'ignore pas l'existence de l'Ecole d'Orléans et apporte quelques éléments utiles, surtout à titre de comparaison, comme nous le verrons. On trouve aussi, mais de façon éparse, quelques informations publiées par l'Association des amis du patrimoine hospitalier d'Orléans⁷ et d'autres par l'Académie d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Orléans. L'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Orléans n'est

⁴ Je remercie mon ami le Dr. Grégory Pamart de m'avoir mis en relation avec le Pr. Watier. J'étais alors interne à Orléans tout en ayant fait mes études à Lille, et je connaissais mal les enseignants de la Faculté de Médecine de Tours. Grégory avait eu l'occasion d'échanger avec le Pr. Watier dans le cadre de recherches généalogiques familiales.

⁵ Pancier F. Une école de médecine et de pharmacie éphémère : Orléans (1843-1849) Revue d'histoire de la pharmacie, 1941, n°111, p36-38 .

⁶ Moline J. Histoire de l'Ecole de médecine de Tours 1803-1970, Tours, Editions de l'Université François-Rabelais de Tours, 1998, 2 vol .

⁷ {Citation}

donc pas totalement oubliée, mais son existence n'est connue que d'un cercle très restreint de spécialistes.

1.3 Problématique et objectifs

Notre principale question sera la suivante : comment expliquer que l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Orléans ait cessé d'exister aussi rapidement ?

Pour pouvoir répondre à cette question, nous nous sommes d'abord interrogés sur les raisons de sa création (était-ce pertinent ? répondait-elle alors à un besoin ?), puis nous nous sommes demandés quels ont été les facteurs qui ont conduit à sa fermeture, et notamment lequel fut prédominant.

Cette thèse vise donc à explorer, à travers une étude historique, le déroulé des événements officiels et officieux qui ont précédé puis jalonné l'existence éphémère de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie d'Orléans.

1.4 Méthodologie

Pour aborder ces questions, nous nous sommes adressés aux différents services d'archives : archives de la ville d'Orléans, archives départementales du Loiret, archives nationales. Même si les deux premières ont beaucoup souffert de l'incendie de juin 1940 et que les archives propres de l'Ecole ont disparu, nous avons tout de même pu y trouver des éléments importants. Ces sources archivistiques ont été complétées par des recherches bibliographiques, pour beaucoup faites en ligne, en se servant de différents moteurs de recherche dont IndexCat, GoogleBooks, ou directement dans des bases telles que Gallica, etc. Pour mieux situer les acteurs de cette Ecole préparatoire, nous avons enfin recherché leur situation familiale dans les bases de données généalogiques, notamment Généanet.

1.5 Organisation de l'étude

Dans la première partie de cette thèse, nous aborderons la suite ininterrompue de réorganisations et de réformes qui ont affecté l'enseignement de la médecine et de la pharmacie après la Révolution française, et qui ont mené à la cohabitation, au milieu du 19^{ème} siècle, de

Facultés de Médecine et d'Ecoles préparatoires de Médecine (et de Pharmacie). Dans une seconde partie, après avoir présenté l'instruction de la médecine à Orléans avant l'institution de l'Ecole Préparatoire, nous nous concentrerons sur ce qui a conduit à sa création, en nous intéressant plus particulièrement à celui qui en fut l'instigateur, le Dr Hugues-Félix Ranque. Après la mise en place de l'Ecole, nous décrivons son fonctionnement pour finir sur l'analyse des divers conflits et crises ayant conduit à sa fermeture.

2 L'Organisation de l'enseignement médical en France au cours du 19^{ème} siècle

2.1 La disparition des établissements à la Révolution

2.1.1 La réforme et la montée de la médecine par les charlatans

La Révolution fait table rase du système d'enseignement médical : d'une part, par la loi du 18 août 1792 avec le décret relatif à la suppression des congrégations séculières et des confréries⁸, la Convention supprime toutes les corporations. D'autre part, le décret du 29 fructidor an I (*15 septembre 1793*), abroge toutes les universités, toutes les facultés, toutes les sociétés savantes : « *les Collèges de plein exercice et les Facultés de théologie, de médecine, des arts et de droit, sont supprimés sur toute la surface de la République* »⁹. Ceci permet à quiconque de se dire médecin, et à n'importe quel praticien d'exercer son art comme bon lui semble, sans règle ni contrôle. On assiste alors à une recrudescence de la charlatanerie. Pour l'administrateur de préfecture Adolphe Trébuchet (1801-1865), « *la vie des citoyens est [alors] entre les mains d'hommes avides autant qu'ignorants. L'empirisme le plus dangereux, le charlatanisme le plus éhonté, abusent partout de la crédulité et de la bonne foi. Aucune preuve de savoir et d'habileté n'est exigée. [...] Les campagnes et les villes sont également infestées de charlatans qui distribuent le poison et la mort avec une audace que les anciennes lois ne peuvent réprimer [...] Jamais la foule de remèdes secrets, toujours si dangereux, n'a été aussi nombreuse que depuis l'époque de la suppression des facultés de médecine* »¹⁰.

⁸ Assemblée nationale. Loi n°2186 du 18 août 1792 relative à la suppression des congrégations séculières et des confréries. Imprimerie nationale, Paris, 1792, 28pp. Accessible sur : https://archive.org/details/loirelativelasup00fran_4/page/14/mode/2up.

⁹ Buisson F, Nouveau Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction Primaire. Hachette et C°, Paris, 1911. Edition électronique [en ligne]. "Convention" Art.3. Disponible sur <http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/>.

¹⁰ Trébuchet A. Jurisprudence de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie en France. Paris, 1834, troisième partie, p. 409-410.

2.1.2 L'insuffisance de soignant qualifié dans le contexte de guerre

A peine l'ancien système démolí, que se font sentir des manques que la République doit reconstruire. Ainsi le décret du 10 messidor an I (28 juin 1793)¹¹ crée des « agences de secours » avec un officier de santé pour chacune d'entre elles afin de prodiguer des soins de proximité aux personnes démunies. A partir de 1794, la République est en guerre et c'est sur le front que le défaut de personnel soignant qualifié devient de plus en plus alarmant. Afin de pallier ce manque, des médecins et des chirurgiens civils pour les armées, ainsi qu'un grand nombre d'étudiants peu formés sont recrutés. Ces derniers, du fait de la destruction des anciennes écoles et hôpitaux d'instruction, sont souvent de jeunes volontaires cherchant à fuir la conscription. La dénomination « officiers de santé » est alors un terme « fourre-tout », regroupant ces divers praticiens de santé qui soignent les soldats des maladies, de la fatigue occasionnée par les longues marches, mais également des plaies, faisant des pansements, portant les blessés, pratiquant la chirurgie, etc., pour la plupart sans réelle formation totalement accomplie. Pierre François Percy (1754-1825), médecin, chirurgien en chef des armées les décrit comme « chirurgiens de pacotille »¹².

2.2 De la création des écoles de médecine à l'intégration universitaire sous forme de Faculté

En invoquant le motif militaire, ainsi que pour endiguer le charlatanisme, le Conseiller d'Etat Antoine Fourcroy (1755-1809) fait un discours à la Convention nationale le 4 frimaire an III (27 novembre 1794) qui ambitionne de réorganiser la formation médicale. Le 14 frimaire an III (4 décembre 1794), trois Ecoles de Santé, placées sous l'autorité de la Commission de l'Instruction Publique, sont créées : Paris, Strasbourg et Montpellier. Elles remplacent les anciennes Facultés de médecine. « *Ces trois Ecoles seront destinées à former les officiers de santé pour le service des hôpitaux et spécialement des hôpitaux militaires et de la marine* »¹³. Les hôpitaux militaires sont Strasbourg, Metz, Lille, Toulon, qui retrouvent leur titre d'Hôpital militaire d'instruction par suite du décret du 30 floréal an IV (sauf Metz). Au-delà de la

¹¹ Baudouin, Collection complète des Lois, Décrets, Ordonnances, Réglements [sic], Avis du Conseil-d'Etat, (De 1788 à 1830 inclusivement, par ordre chronologique). Tome V, Deuxième édition, Paris 1834, P 362-367.

¹² Trénard L. Un défenseur des hôpitaux militaires : Jean-François Coste. Revue du Nord, tome 75, n°299, Janvier-mars 1993. p.175.

¹³ France. Convention Nationale, Loi du 14 Frimaire, l'an troisième de la République française, une et indivisible, Art 1°, Paris. Disponible sur <https://archive.org/details/loiimportantqui00unse/mode/2up>.

motivation militaire de cette loi, c'est en réalité une réorganisation de tout le système de santé que vise Antoine Fourcroy.

2.2.1 Le développement des Ecoles de médecine sur le territoire français

L'ordonnance du 11 floréal an X (*1^{er} mai 1802*)¹⁴, loi proposée par Antoine Fourcroy sur l'enseignement supérieur des Ecoles, maintient les trois Ecoles de médecine déjà en place et en crée trois autres, tout en confirmant que seules ces Ecoles ont le droit de conférer le grade de docteur en médecine. La France s'est alors agrandie et compte 107 départements en 1802, et continuera de s'étendre jusqu'à 130 départements en 1811 avec les guerres du Premier Empire. Le choix des villes pour les trois nouvelles Ecoles de santé se porte sur des départements annexés, ceux du Piémont et du Mont-Tonnerre. Par l'ordonnance du 20 prairial an XI (*9 juin 1803*), « *il sera établi dans le courant de l'an XII deux nouvelles Ecoles de médecine à Turin et Mayence* ». La troisième Ecole est créée à Gênes à la suite de son annexion en 1805¹⁵.

2.2.2 La reprise du terme Faculté de médecine

Les Ecoles de médecine reprennent le nom de Facultés de médecine à la suite de la loi du 17 mars 1808¹⁶ et sont intégrées à l'Université impériale, sauf l'Ecole de Mayence qui n'a jamais obtenu le statut définitif d'Ecole spéciale¹⁷. A partir du 1^{er} octobre 1815, pour être admis dans une Faculté de Médecine et obtenir le doctorat, il devient obligatoire d'avoir au moins le grade de bachelier ès lettres ou à partir de 1823 celui de bachelier ès sciences. Le baccalauréat est en effet le premier grade universitaire suivi de la licence et du doctorat.

¹⁴ Loi générale sur l'instruction publique du 11 floréal an X (1er mai 1802), Titre V, Art. 25.

¹⁵ Boudard R. L'organisation de l'université de Gênes et de l'enseignement secondaire dans l'académie impériale de Gênes entre 1805 et 1814. Annales historiques de la Révolution française, n°179, Paris, 1965.

¹⁶ Napoléon. Décret Impérial du 17 mars 1808 portant organisation de l'Université.

¹⁷ Dillemann G. Les écoles de médecine des départements annexés de l'an XI (1803) à 1814. Le cas de l'école de Mayence*. Histoire des sciences médicales, 18, 1984, p. 45-51.

EXTRAIT DU DÉCRET IMPÉRIAL PORTANT ORGANISATION DE L'UNIVERSITÉ DU 17 MARS 1808

Titre III. - Des grades des facultés, et des moyens de les obtenir

§ 1er. - Des grades en général

Art. 16. - Les grades, dans chaque faculté, sont au nombre de trois ; savoir : le baccalauréat, la licence, le doctorat.

Art. 17. - Les grades seront conférés par les facultés, à la suite d'examens et d'actes publics.

Art. 18. - Les grades ne donneront pas le titre de membres de l'Université ; mais ils seront nécessaires pour l'obtenir.

§ 2. - Des grades de la faculté des lettres

Art. 19. - Pour être admis à subir l'examen du baccalauréat dans la faculté des lettres, il faudra : 1° être âgé au moins de seize ans ; 2° répondre sur tout ce que l'on enseigne dans les hautes classes des lycées.

§ 3. - Des grades de la faculté des sciences mathématiques et physique

Art. 22. - On ne sera reçu bachelier dans la faculté des sciences qu'après avoir obtenu le même grade dans celle des lettres, et qu'en répondant sur l'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie rectiligne, l'algèbre et son application à la géométrie.

Figure 1 : Extrait du décret impérial portant organisation de l'Université du 17 mars 1808¹⁸

2.3 De l'officialisation des écoles secondaires à la structuration en école préparatoire

2.3.1 Les établissements communaux d'instruction de la médecine

En dehors de ces grandes Ecoles qui deviennent ensuite des Facultés, d'autres établissements « libres » dispensent des cours d'instruction médicale, au sein des hôpitaux ou auprès de médecins. Par la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803), Fourcroy fait reconnaître ces établissements « libres », « inférieurs », ainsi que leurs enseignements, comme enseignements préparatoires. La loi proclame que le droit d'exercer la médecine se trouve lié à l'obtention de diplômes. Pendant la Seconde Restauration, qui se déroula de 1815 à 1824, sous le règne de Louis XVIII, l'ordonnance du 18 mai 1820 fait entrer les écoles « libres » ou « inférieures », qui sont des établissements communaux, sous le régime et l'autorité de l'Université. Elles deviennent des Ecoles Secondaires.

2.3.2 L'hétérogénéité des écoles secondaires

Aucune règle commune n'existait en réalité entre ces établissements puisqu'ils avaient été fondés sur des cours libres, dans des communes y affectant plus ou moins de moyens, et qu'elles avaient été créés indépendamment les unes des autres sans régularité territoriale, profitant de la

¹⁸ Napoléon. Décret Impérial du 17 mars 1808 portant organisation de l'Université.

liberté d'enseignement instituée en 1793 et de la reconnaissance de leur enseignement comme préparatoire en 1803. Le rapport de 1837¹⁹ du doyen Mathieu Orfila (1787-1853)²⁰ précise que les inscriptions varient de 6 francs à 30 francs, ou sont parfois gratuites. Les salaires des professeurs oscillent entre 300 et 1500 francs par an, et certains professeurs ne sont pas rémunérés. Le nombre de chaires diffère d'une Ecole à l'autre, certaines en possèdent pour des matières qu'Orfila juge inutiles pour un enseignement secondaire telles que la médecine légale, tandis que d'autres sont manquantes pour l'enseignement médical exigé, comme la chimie, les sciences naturelles, etc. Les cours pratiques tels que les cours d'accouchements ne sont pas réguliers, et certains hospices sont parfois réticents à l'établissement de cours cliniques donnés au lit du malade, ce qui lui apparaît primordial pour l'étude de la médecine. La surface des locaux, l'accès aux salles de dissections et le nombre de cadavres à disposition, la présence d'un jardin botanique ou d'une bibliothèque suffisamment pourvue d'ouvrages, sont autant de points qui varient d'un établissement à l'autre. Les Ecoles secondaires présentent certes des inconvénients par rapport aux Facultés mais également des avantages : le nombre d'élèves moindre que dans un amphithéâtre de Faculté permet une meilleure assiduité aux cours, les étudiants peuvent faire le tour des tables de dissections, les frais sont moins élevés que pour une inscription dans une Faculté et les familles ont plus de facilités à envoyer leurs enfants dans une ville voisine que dans la capitale, etc.

Jusqu'en 1840, plusieurs ordonnances visant à modifier et améliorer l'organisation des Ecoles secondaires vont finalement amener à la création des Ecoles préparatoires de Médecine et de Pharmacie. L'arrêté du 20 septembre 1837 établit une chaire de chimie, une de pharmacie, et une d'histoire naturelle dans chaque Ecole Secondaire. L'arrêté du 26 septembre 1837, précise les règles pour les inscriptions ainsi que leur prix, le déroulement des cours en fonction de l'année d'étude des élèves, les dispositions pour les cours pratiques et les visites dans les hôpitaux.²¹

¹⁹ De Beauchamp A. Recueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur comprenant les décisions de la jurisprudence et les avis des conseils de l'Instruction Publique et du Conseil d'État. Tome I-VII · Volume 1. Paris, 1789-1847, Rapport de M. Orfila sur l'état de l'enseignement médical en France, 10 septembre 1837. p. 748-770.

²⁰ Medarus [en ligne], biographie, fiche Orfila M. [réf. du 18 octobre 2017] Disponible sur : <https://www.medarus.org/Medecins/MedecinsTextes/orfila.html>.

²¹ De Beauchamp A., Recueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur comprenant les décisions de la jurisprudence et les avis des conseils de l'Instruction Publique et du Conseil d'État. Tome I-VII · Volume 1, Paris, 1880.

2.3.3 La structuration en Ecole Préparatoire de médecine et de pharmacie

Dans son rapport du 10 septembre 1837, Orfila propose une série de modifications, notamment l'étude conjointe de la médecine et de la pharmacie, et introduit dès lors le terme d'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie. Par l'ordonnance du roi Louis-Philippe du 13 octobre 1840²², les Ecoles Secondaires deviennent des Ecoles Préparatoires de Médecine et de Pharmacie. Cette ordonnance donne une réglementation précise et uniforme aux écoles. L'ordonnance du 18 avril 1841 instaure qu'à partir du 1^{er} janvier 1843, nul ne pourra obtenir le grade de docteur dans une Faculté de médecine s'il n'a suivi, pendant une année au moins, le service d'un hôpital.

Il existe 18 Ecoles secondaires en 1840²³, 21 Ecoles préparatoires sont créées dans les années qui suivent, auxquelles s'ajoutent Lille en 1852 et Alger en 1857 :

²² De Beauchamp A. Recueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur comprenant les décisions de la jurisprudence et les avis des conseils de l'Instruction Publique et du Conseil d'État. Tome I-VII. Volume 1. Paris, 1789-1847, Rapport et Ordonnance du 13 octobre 1840 concernant l'organisation des Ecoles Préparatoires de Médecine et de Pharmacie. 1er rapport, p. 884-886; 2ème Ordonnance, p. 886-888. Disponible sur https://www.google.fr/books/edition/Recueil_des_lois_et_r%C3%A8glements_sur_l_en/dCABAAAAYAAJ?hl=fr&gbpv=1.

²³ Gerbod, Léonard P, Ozouf J, Vincent J, Gérard. Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 13 N°1, Imprimerie des presses universitaires de France, janvier-mars 1966, pp 116, "Mélanges" : Les études médicales en France entre 1815 et 1848, p 87-94.

Tableau 1 : Dates de création des Ecoles de médecine en France

Ville	Date de création : cours/ établissements libres	Date de création d'une Ecole secondaire de Médecine	Date de création d'une Ecole Préparatoire de Médecine et Pharmacie ²⁴
Alger	?		4 Aout 1857
Amiens	1806	1820	14 février 1841
Angers	1807	1820	31 mars 1841
Arras	1806	Oui	13 juin 1841
Besançon	1806	Oui	31 mars 1841
Bordeaux	1807	Oui	6 mars 1842
Caen	1806	Oui	14 février 1841
Clermont	1806	Oui	31 mars 1841
Dijon	1806	Oui	3 octobre 1841
Grenoble	1806	Oui	3 octobre 1841
Lille	1805 ²⁵	Non	12 août 1852 ²⁶
Douai	1809	Projet 1838	Non
Limoges	1809	Non en 1839 ²⁷	31 mars 1841
Lyon	1806 ²⁸	Oui	13 juin 1841
Marseille	1808	Oui	31 mars 1841
Nancy	1809	1822	1842
Nantes	1808	1820	31 mars 1841 réorganisée en 1855 ²⁹
Orléans	1809 ³⁰	Non ³¹ , cours à l'Hôtel-Dieu reconnus en 1822	13 janvier 1843
Poitiers	1806	Oui	14 février 1841
Reims	1808	Oui	12 mars 1853 ³²
Rennes		Oui	14 février 1841
Rouen		1828	14 février 1841
Toulouse	1806	Oui	31 mars 1841
Tours	1803	Non	22 juin 1841 ³³

²⁴ Beauchamp A, Marais A. Recueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur : comprenant les décisions de la jurisprudence et les avis des conseils de l'Instruction publique et du Conseil d'État. Tome. IV, juin 1884-janvier 1889, Paris.1880-1915, pp. 314, P. 109-111.

²⁵ Trenard L. De Douai à Lille... Une Université et son Histoire. Imprimerie des presses universitaire Septentrion, 1978, pp.145, p. 71.

²⁶ Gérard A. Université de Lille [en ligne]. La Faculté de Médecine, Un peu d'Histoire. Disponible sur <https://medecine.univ-lille.fr/histoire/>.

²⁷ Domange R, *Almanach général de médecine pour la ville de Paris 1839*. Paris, p. 477-494.

²⁸ Saby-Laboureur C, Villeret M. A, A.M. Lyon, Fonds des Hospices civils de Lyon, Administration centrale série K, 2008, p.27/55. Disponible sur : https://www.archives-lyon.fr/sites/aml/files/2021-03/IR_HCL_serie_K.pdf.

²⁹ Gigaud E. L'enseignement médical à Nantes 1808_1875. [PDF] Disponible sur https://bu.univ-nantes.fr/medias/fichier/gigaudecole_medecine_nantes18081875_1279026339053.pdf?ID_FICHE=1191625&IN LINE=FALSE.

³⁰ Académie d'Orléans (Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts). Bicentenaire de l'Académie d'Orléans 1809-2009, Imprimer par Corbet, 2009. pp. 130.

³¹ Domange R, *Almanach général de médecine pour la ville de Paris 1839*. Paris, p. 477-494.

³² Bulletin administratif de l'Instruction Publique. Tome 4, n°39, 1854, Imprimerie et librairie de Paul Dupont. Décret du 12 mars 1853 relatif à la création d'une Ecole Préparatoire de Médecine à Reims, pp. 83-84.

³³ Moline J. Histoire de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Tours 1803-1970. Imprimerie de l'université de Tours, 1998, Tome 2, p. 279.

Les Ecoles Préparatoires de Médecine et de Pharmacie sont des établissements communaux, et dans l'Article 10. « *Les villes où elles sont ouvertes pourvoiront à toutes les dépenses soit du personnel, soit du matériel* »³⁴. La gestion de l'Ecole fait donc partie des fonctions du Conseil municipal de manière directe, alors qu'elles dépendaient auparavant des hospices, eux-mêmes dépendants de la municipalité.

Le salaire des professeurs est fixé à 1500 francs³⁵ et celui des professeurs adjoints à 1000 francs. Le prix des inscriptions trimestrielles est fixé par le Conseil municipal à 35 francs, sauf pour les étudiants admis dans un service militaire s'ils acceptent de servir 15 ans dans l'armée.

Ces Ecoles restent distinctes des Facultés (le baccalauréat n'est pas exigé). Les Ecoles Préparatoires ont toutes les mêmes enseignements, à savoir : Art 2 « 1° chimie et pharmacie ; 2° histoire naturelle médicale ; 3° anatomie et physiologie ; 4° clinique interne et pathologie interne ; 5° clinique externe et pathologie externe ; 6° accouchements, maladie des femmes et enfants ». Ce qui change également par rapport à la loi relative aux écoles secondaires, est la reconnaissance des années d'études. Alors que celles-ci comptaient jusque-là pour deux tiers de l'enseignement facultaire, l'ordonnance du 13 octobre 1840 précise dans son art.14 : « *les élèves des Ecoles préparatoires, dont l'organisation sera conforme aux règles prescrites par cette ordonnance, pourront faire compter les huit inscriptions prises pendant deux années pour toute leur valeur dans une des Facultés de médecine* », les suivantes ne valant que pour deux tiers des années facultaires. Les Ecoles Préparatoires de Médecine et Pharmacie ne peuvent décerner aucun grade, mais à la suite de l'arrêté du 7 septembre 1846 relatif aux examens de fin d'année, elles pourront certifier les examens des deux premières années au même titre que les Facultés si l'étudiant soutient ses prochains examens dans une Faculté.³⁶

³⁴ Ministère de l'Instruction publique. Journal général de l'Instruction publique: enseignement supérieur, enseignement secondaire, enseignement primaire. Paris, 1840, p.606 .

³⁵ Journal de la Société statistique de Paris. Du recrutement du corps médical en France. Tome 5, Paris, 1864, P.131-136 . : *En 1844, Les salaires à la journée, à Paris, vont de 0 fr. 90 pour les lingères...jusqu'à 4 fr. pour les imprimeurs, maçons et charpentiers... En province le salaire journalier moyen de l'homme est de 2 fr. celui de la femme 1 fr.*

³⁶ Caplat G, Lebedeff-Choppin B. L'inspection générale de l'enseignement supérieur au XIXe siècle. Publications de l'institut national de recherche pédagogique, 2002, pp. 311, p. 75 .

2.4 L'accès à l'exercice de la médecine

D'après la loi du 19 ventôse an XI (10 mars 1803), la médecine ne peut être exercée que par les médecins, les chirurgiens et les officiers de santé.

2.4.1 Le parcours d'étude de docteur en médecine et en chirurgie

Après le baccalauréat, le diplôme de docteur en médecine ou en chirurgie est obtenu après quatre années d'études, terminées par cinq examens et une thèse en français ou en latin. Il est de portée nationale et décerné par l'une des six Ecoles (plus tard Facultés) de médecine. Cette loi réorganise les études médicales en fusionnant de manière irréversible la médecine et la chirurgie, le choix de la discipline ne se faisant qu'au terme d'un tronc commun d'étude.

2.4.2 Le parcours d'étude d'officier de santé

Le diplôme d'officier de santé est obtenu à moindre coût mais il s'accompagne d'une limite d'exercice dans le département où les candidats ont passé leur examen devant un jury départemental³⁷, bien que certaines dérogations soient possibles pour exercer dans un autre département³⁸. Les Officiers de Santé, « *ne sont pas obligés d'étudier dans les écoles [Facultés] de médecine, ils pourront être reçus Officiers de santé, après avoir été attachés, pendant six années, comme élèves, à des docteurs, ou après avoir suivi, pendant cinq années consécutives, la pratique des hôpitaux civils ou militaires. Une étude de trois années consécutives dans les Ecoles [Facultés] de médecine leur tiendra lieu de résidence de six années chez les docteurs ou de cinq années dans les hospices* »³⁹. Ils peuvent étudier tout de même au sein des Facultés selon l'ordonnance du 2 février 1823.⁴⁰

³⁷ Le Goff A, Archives nationales. Jury médicaux (1803-1813), Répertoire numérique détaillé de la cote F/17/1344/36. Pierrefitte-sur-Seine, 2005. p. 4-5. Le jury est composé de deux docteurs domiciliés dans le département et d'un commissaire pris parmi les professeurs des Ecoles de médecine, désigné par le premier consul.

³⁸ Centre historique des archives nationales, Le Goff A., Habib D. Officiers de Santé conditions d'examen et d'exercice (1829-1846), Inventaire des articles F17 4524 à 4530, Paris 2004, P3-4.

³⁹ Bonaparte N, Bulletin des Lois, N°256 Loi Relative à l'exercice de la médecine, du 19 Ventose an XI de la république une et indivisible. Art. 1°. Disponible sur : https://archive.org/details/BIUSante_21485x04/mode/2up.

⁴⁰ Trébucet A. Jurisprudence de la médecine, de la chirurgie, et de la pharmacie en France, Paris, Baillièrre J.B., 1834, pp. 756. Ordonnance du Roi du 2 février 1823 portant règlement pour la nouvelle organisation de la Faculté de médecine de la Faculté de Paris. ,p 439-440.

(1) Cette ordonnance concerne les étudiants en droit et en médecine. Ses dispositions sont reproduites en partie par celle ci-dessus et se trouvent comprises dans la note ci-après relative aux élèves en médecine.

(2) Indépendamment des articles ci-dessus, concernant les élèves en médecine, ils ont été l'objet de nombreux réglemens adoptés soit par des ordonnances royales, soit par des arrêtés et délibérations de l'université et de la faculté de médecine. Nous avons pensé que ces réglemens devaient trouver place ici pour celles de leurs dispositions qui intéressent plus particulièrement les élèves. Nous les avons extraits *du Guide administratif de M. Hubert, chef des bureaux de la faculté*, qui les a recueillis et combinés avec le plus grand soin, et qui a rendu ainsi un service réel aux étudiants; nous sommes heureux de trouver cette occasion de leur recommander son livre.

L'aspirant, au doctorat en médecine ou en chirurgie, doit s'être préparé aux instructions médicales par des études préliminaires dans les lettres. Pour être reçu docteur en médecine ou en chirurgie, il est exigé quatre années d'études accomplies.

Trois années d'études dans une faculté, suffisent pour être admis aux examens d'officier de santé. N'aspirant qu'au titre d'officier de santé, l'élève est dispensé de produire le diplôme de bachelier-ès-lettres.

Les pièces exigées pour être admis à prendre la première inscription doivent, en toute rigueur, rester dans les cartons du bureau d'administration jusqu'à la réception, où alors toutes sont rendues. Cependant, des cas d'extrême urgence font remettre l'acte de naissance et les diplômes; mais jamais le certificat de bonnes mœurs, et le consentement du père ou du tuteur ne peuvent cesser d'être attachés à la feuille d'admission.

Le domicile du répondant est le domicile de *droit* de l'élève : là doivent lui être adressés les avis et notifications de la faculté. Le répondant inscrit son

Figure 2 : Ordonnance du Roi du 2 février 1823 portant règlement pour la nouvelle organisation de la Faculté de Médecine de Paris

Selon l'article 29 de l'arrêté du 20 prairial an II (8 juin 1794), les élèves « seront admis, sans frais, d'après les bases de cinq années d'études dans les Ecoles de santé, lesquelles représentent les trois années dans les facultés ».

Tableau 2 : Equivalence de durée d'études entre Ecole Secondaire et Faculté

Nombre d'années dans une Ecole Secondaire ou un hôpital avec instruction médicale autorisée	Nombre de trimestres	Equivalence en trimestres dans une Faculté	Trimestre d'entrée à la Faculté pour obtenir le doctorat
5	20	12	Etudes complémentaires avec baccalauréat ès Lettres obligatoire pour l'inscription, Examens + thèse
4	16	9	10 ^{ème}
3	12	7	8 ^{ème}
2 ans et demi	10	6	7 ^{ème}
2	8	5	6 ^{ème}
1 an et quart	5	3	4 ^{ème}

3 L'enseignement de la médecine à Orléans avant 1843

3.1 Les ébauches préliminaires à l'école préparatoire

3.1.1 L'école Royale de Chirurgie d'Orléans

Le Collège des chirurgiens d'Orléans existait depuis le 16^{ème} siècle ; il siégeait dans une maison acquise en 1583 par la municipalité d'Orléans⁴¹. Cette maison est devenue plus tard une annexe de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, pour soigner les malades de la peste et fut alors nommée le « petit Sanitas », dénomination qu'elle garda alors même qu'elle continua d'héberger l'activité d'enseignement. Par lettres patentes du duc d'Orléans du 23 juin 1759, le Collège des chirurgiens d'Orléans devient l'Ecole Royale de Chirurgie et reste jusqu'en 1793 dans ces locaux. A cette époque, l'Ecole Royale de Chirurgie compte parmi ses membres Louis Leblanc (1725-1790)⁴², Nicolas Leblanc (1753-1806)⁴³, Louis-Daniel Arnaud ou Arnault de Nobleville (1701-1778)⁴⁴, Gilles Lambron (1728-1823-)^{45,46} et François Maussion (1746-1814)⁴⁷. L'Ecole est supprimée avec la Révolution.

3.1.2 La société de médecine d'Orléans (société savante)

En 1799, le Conseil Général du Loiret fait le vœu de voir se former une société savante à Orléans et promet d'y allouer 2400 francs pour son établissement, mais ce premier projet n'aboutit pas. En 1808, quatre « pionniers », Pierre-Jacques Lanoix (1770-1847), Julien-Anne Fourré (1769-

⁴¹ Association des amis du patrimoine hospitalier d'Orléans [en ligne]. Les tableaux du collège de chirurgie. [2021] Disponible sur <https://www.ass-apho.fr/nos-actions/nos-objets-du-patrimoine/les-tableaux-du-college-de-chirurgie/>.

⁴² Michaud J.F, Chaussier, Adelon et al. Biographie universelle ancienne et moderne. Supplément, ou suite de l'Histoire, par ordre alphabétique, de la vie publique et privé de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes. Volume 71, Paris, 1842. pp. 520, p.27.

⁴³ Pinard A, Varnier H, Hartmann H et al. Commentaires de la Faculté de Médecine de Paris, 1777 à 1786. Tome 2, introduction, notes et tables / publié sous les auspices du conseil de l'université, Paris, 1903. p. 233.

“L'Almanach Royal de 1783 n'indique aucun chirurgien du nom de Leblanc, car il n'avait pas pris ses grades à Paris (...) Nicolas Leblanc n'était nullement apparenté à Louis Leblanc, Chirurgien du duc d'Orléans comme Nicolas”.

⁴⁴ Dezeimeris J.E, Ollivier, Raige-Delorme. Dictionnaire historique de la médecine, ancienne et moderne, ou Précis de l'histoire générale, technologique et littéraire de la médecine, suivi de la bibliographie médicale du dix neuvième-siècle, et du répertoire bibliographique par ordre de matières, Tome 1, Paris, 1828. p. 175 .

⁴⁵ Broglin E. Dictionnaire biographique sur les pensionnaires de l'académie royale de Juilly (1651-1828) Tome III (1796-1828), Paris, 1978. p. 1533.

⁴⁶ Lottin D. Recherches historiques sur la ville d'Orléans. Tome 2, Troisième Partie. Du 8 juillet 1816 au 15 septembre 1830. Orléans, 1845. p. 161.

⁴⁷ Lottin D. Recherches historiques sur la ville d'Orléans. Tome 4, Deuxième partie. Orléans, 1841, p. 346 .

1855)⁴⁸, Dominique Latour (1750-1828) et Hugues-Félix Ranque (1775-1847) forment une association scientifique, dépourvue de titre comme d'existence légale, première esquisse de la nouvelle Société savante d'Orléans⁴⁹.

En 1809, les médecins et les chirurgiens des hôpitaux et du bureau des consultations gratuites créé par Antoine Petit (1722-1794)⁵⁰ ainsi que quelques physiciens et naturalistes d'Orléans se réunissent dans le but de partager leurs connaissances. Ils sollicitent le préfet du Loiret, Jean Pièyre (1755-1839) afin d'entériner leur existence. Le Conseil Général réitère sa demande et, par l'arrêté du 18 avril 1809⁵¹, la Société des Sciences Physiques et Médicales d'Orléans est instituée et investit les anciens locaux du « petit Sanitas ». ⁵² Les rapports de la Société ont pour titre celui de Bulletins. Elle compte 32 membres en 1810.⁵³ Le 16 janvier 1812, elle devient la Société des Sciences Physiques, de Médecine et d'Agriculture.⁵⁴

En 1818, après trois années de suspension des séances par suite de l'invasion étrangère, la Société prend le titre de Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans et ses rapports prennent le titre d'Annales. La médecine a disparu du nom de la Société. Elle se réorganise cependant en 1820 et, sans changer de nom, affiche quatre sections : 1^o Agriculture, histoire

⁴⁸ Docplayer [en ligne]. Liste alphabétique des membres de la Société des Sciences Physiques et Médicales d'Orléans de 1809 à 1909. Disponible sur <https://docplayer.fr/16689502-Liste-alphabetique-des-membres-de-1809-a-1909.html>.

⁴⁹ Académie d'Orléans (Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts). Bicentenaire de l'Académie d'Orléans 1809-2009, Imprimer par Corbet, 2009. pp. 130 .

⁵⁰ Académie d'Orléans, L'Académie à 200 ans (1809-2009), «Antoine Petit : le père des pauvres Professeur de Médecine à Paris, médecin des filles de Louis XV, membre de l'Académie des Sciences à Paris. Originaire d'Orléans, Il y créa en 1785 une fondation destinée à payer quatre médecins et deux chirurgiens en vue de consultations gratuites pour les pauvres et fit restaurer à ses frais le « Petit Sanitas » mis à sa disposition par la municipalité”.

⁵¹ Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. Mémoires de la Société d'Agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Volume 2, Orléans, 1855, p. 87.

⁵² Jouanneaux F. Région Centre Val de Loire, Service du patrimoine et de l'inventaire. Ancien petit Sanitas, ancienne école de chirurgie, actuellement Académie d'Orléans. Dossier IA45002429 , 2011. Disponible sur : “<https://patrimoine.centre-valdeloire.fr/gertrude-diffusion/dossier/ancien-petit-sanitas-ancienne-ecole-de-chirurgie-actuellement-academie-d-orleans/5e7114ee-426e-4be4-9b36-cfb94eca46ff#historique>” .

⁵³ Académie d'Orléans. Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, Orléans, 1873, pp.339. Disponible en ligne [19/01/2011] sur <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5733090v/texteBrut>. Les quatre médecins favorisés : MM. Lacroix, Latour, Fouré, Ranque qui faisaient partie des hôpitaux et du bureau des consultations gratuites ; Quatre chirurgiens déshérités : MM. Payen, Gable, Barré, Fougeron père, du ci-devant collège ; Quatre naturalistes : MM. de Tristan, de Morogues, l'abbé Dubois, de Saint-Hilaire, aîné ; Quatre nouveaux docteurs en médecine : MM. Jallon, Pelletier, Carrier, Sue ; Quatre pharmaciens : MM. Lambron, Capval, Tabouret, Fougeron fils; Quatre spécialistes divers : mathématicien, minéralogiste, conservateurs des eaux et forêts, du musée ou des arts, MM. Poulet de l'Isle, de Champvallins, Le Cauchois, Gaspard de Bizemont ; Quatre ou cinq propriétaires : MM. du Gaigneaux de Champvallins, de Guercheville, d'Illiers, de Villebrême, de Lokar; Trois ou quatre administrateurs et correspondants de diverses Sociétés savantes : MM. le baron de Pieyre, préfet ; Chaudruc de Crasannes, secrétaire-général de la préfecture du Loiret ; de Tiville, correspondant de la Société d'agriculture du département de la Seine.

⁵⁴ Vergnand-Romagnési C.F. Histoire de la ville d'Orléans, de ses édifices, monuments, établissements publics, etc, avec plans et lithographie. Deuxième édition de l'Indicateur Orléannais, Tome 1er, Orléans, 1830, p.243.

naturelle et art vétérinaire, 2° Sciences médicales (médecine, chirurgie, anatomie, chimie), 3° Belles-Lettres (littérature, morale et philosophie, histoire, inscriptions, numismatique, jurisprudence), 4° Arts (Sciences physiques, mathématiques, arts libéraux et industriels). En 1837, elle devient la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts. Les rapports de la Société n'ont plus le titre d'Annales mais celui de Mémoires.

Les présidents de la Société sont successivement Pierre Jacques Lanoix, médecin, de 1809 à 1815, Alexandre Dugagneau de Champvallins (1786-1860) de 1815 à 1818, le Comte André Urbain Maxime de Choiseul-Daillecourt (1782-1854) de 1818 à 1819, A. de La Place de Montévray (1761-1841) de 1819 à 1841, Hugues Félix Ranque, médecin, de 1842 à 1847, Augustin Laisné de Sainte-Marie (1793-1874) de 1847 à 1874.

3.1.3 Les cours d'instruction médicale

En 1809, est inauguré au sein de l'Hôtel-Dieu un cours gratuit d'instruction pour les élèves, dispensé par Dominique Latour et Hugues-Félix Ranque pour la médecine et Jean-Baptiste-Louis Payen (1773-1822) pour la chirurgie. Le chirurgien René Antoine Gable (1756-1844) donne des cours d'accouchement dans la maison de la Croix⁵⁵. Cependant, ces cours ne sont pas autorisés officiellement. Il faut attendre l'arrêté du Conseil royal d'instruction publique du 16 mars 1822 pour que les cours de l'Hôtel-Dieu d'Orléans soient autorisés et donc reconnus comme cours d'instruction de médecine⁵⁶; Ranque en déduit l'existence d'une Ecole d'instruction médicale à Orléans depuis cette même année.

Faisant suite à l'argumentaire d'Hugues-Félix Ranque, la section de médecine de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans établit un rapport le 21 janvier 1841, favorable à l'établissement d'une Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie « *proposition de l'établissement d'une Ecole Préparatoire (...) unanimement accueillie par la section de médecine* »⁵⁷.

⁵⁵ Académie d'Orléans. Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. Orléans, 1913, pp. 342, p.219.

⁵⁶ Ranque H.F. Mémoires de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, Tome III, Orléans, 1840, pp.288, Mémoire relatif à l'établissement d'une Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie à Orléans, p.271-280 Arrêté du 16 mars 1822, Université-Académie de Paris, signé par Leroux des Tillets J-J. p.276-277.

⁵⁷ Lanoix. Mémoires de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, Tome III, Orléans, 1840, pp.288, Séance du 21 janvier 1842. Rapport, au nom de la section de Médecine. p. 280-281.

Le rapport de la section Médecine de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts est transmis le 10 janvier 1842 au préfet du Loiret Jean-Baptiste Onfroy de Bréville (1791-1851). Le 12 février 1842 le recteur de l'académie d'Orléans Prosper-Auguste Poulain de Bossay (1798-1876), écrit au maire d'Orléans Sylvain Rousseau (1795-1862) qui accueille favorablement la demande.

3.2 Hugues-Félix Ranque, l'homme-clé de la création de l'Ecole Préparatoire de Médecine d'Orléans

3.2.1 Titres et fonctions

Hugues-Félix Ranque est nommé Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur le 31 octobre 1828⁵⁸ ; il est alors médecin en chef de l'Hôtel-Dieu et des prisons d'Orléans, professeur de clinique interne, membre correspondant de l'Académie Royale de Médecine, de la Société Médicale d'Emulation de Paris, de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, de l'académie de Bordeaux, de la Société de Médecine de Paris, de Bruxelles, de Toulouse.



Figure 3 : Portrait de Hugues-Félix Ranque

Cliché Archives départementales du Loiret, extrait de 1809-2009 L'Académie d'Orléans a 200 ans, 2009, de l'Académie d'Orléans (Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts).

⁵⁸ Archive nationale, base Léonore (légion d'honneur), dossier de Hugues-Félix Ranque (LH//2265/82).

3.2.2 Biographie

Hugues-Félix Ranque (Figure 3) naît le 19 novembre 1775 à Saint-Saulge dans le département de la Nièvre. Il fait ses études au collège de cette ville. Il débute ses études de médecine à Paris mais les événements politiques en 1793 l'obligent à partir pour la campagne de la Vendée. De retour, il reprend ses études de médecine à Paris. Il est chargé de l'introduction de la vaccine dans le département de la Gironde en 1801 par une mission spéciale du Comité Central de la Vaccine de Paris et publie la même année *Théorie et pratique de l'inoculation de la vaccine*⁵⁹. C'est l'un des premiers ouvrages français sur le sujet, sinon le premier, et cet ouvrage eut un grand retentissement. En 1803, à l'âge de 27 ans, il soutient sa thèse à Paris sur *La détermination des prédominances organiques dans les différents âges et particulièrement dans l'enfance*⁶⁰. Il exerce à La Charité-sur-Loire puis se rend à Orléans sur le vœu de Jean Cadet de Limay (1732-1802)⁶¹ dont il a épousé la fille Anne Louise Pauline, née à Tours le 9 octobre 1777. Jean Cadet de Limay, fils d'un chirurgien parisien, était ingénieur en chef puis inspecteur en chef des Ponts et Chaussées, et il était établi à Orléans après avoir exercé en Touraine. On lui doit à Tours les dessins des deux bâtiments d'entrée de la ville de part et d'autre du pont de pierre (l'Hôtel de Ville et la Bibliothèque municipale, tous deux détruits en 1940), et à Orléans les plans des canaux⁶². Hugues-Félix et Anne Louis Paule ont eu deux enfants morts en bas âge, Félicité Laure (1811-1812) et Amédé (décédé en 1817).

Hugues-Félix exerce la médecine à l'Hôtel-Dieu d'Orléans et aux prisons pendant vingt ans, dont six comme médecin adjoint puis quatorze en tant que médecin chef. Il instaure à l'Hôtel-Dieu des cours d'instruction médicale approuvés et autorisés par l'université, d'où son titre de professeur de clinique interne. Il perd son œil gauche à la suite d'un typhus contracté à l'Hôtel-Dieu en 1811, dans une épidémie importée par des prisonniers espagnols.

Au cours de sa carrière, il publie divers travaux, notamment, un mémoire clinique sur l'emploi en médecine du pyrothonide, huile pyrogénée provenant de la combustion de tissus de chanvre,

⁵⁹ Ranque H.F. *Théorie et pratique de l'inoculation de la vaccine, précédée d'un tableau comparatif des avantages de l'inoculation ordinaire sur la petite vérole naturelle, et suivie des observations et rapports publiés sur ce sujet, tant en France qu'en Angleterre*, Paris, 1801, pp. 139.

⁶⁰ Ranque H.F. *Essai sur la détermination des prédominances organiques dans les différents âges et particulièrement dans l'enfance*. Thèse pour le doctorat en médecine, Ecole de médecine de Paris, 1803, pp.24.

⁶¹ Denys. *Notice biographique sur M. Ranque*, extraite des Mémoires de la Société royale des Sciences, Belles-Lettres, et Arts d'Orléans, Tome VII, Orléans, 1847. Disponible aux Archives du Loiret, référence BH BR/155.

⁶² [site en ligne] https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean_Cadet_de_Limay .

de lin ou de coton⁶³ ; un mémoire sur les empoisonnements par les émanations saturnines ; un mémoire sur le choléra et des affections typhoïdes⁶⁴ et une nouvelle méthode de traitement des fièvres continues désignées sous les noms de fièvres essentielles, fièvres graves typhoïdes, etc.⁶⁵

Jean-Baptiste Sylvère Gaye, vicomte de Martignac (1778-1832) fut l'un de ses plus puissants protecteurs. Hugues-Félix Ranque l'avait connu en 1801 à Bordeaux, lorsqu'il était venu y introduire l'usage de la vaccine. Jean-Baptiste Gaye devint avocat général à la Cour royale de Bordeaux en 1818, à celle de Limoges en 1820, conseiller d'État en 1822 et ministre de l'Intérieur en 1828, sous la Restauration. D'orientation politique ultra-royaliste, il tend vers celle des doctrinaires, groupe de royalistes français qui espéraient réconcilier la monarchie avec la Révolution, et l'autorité avec la liberté. Ce groupe était dirigé par Pierre-Paul Royer-Collard (1763-1845), président de la chambre des députés en 1828. On peut supposer qu'Hugues-Félix Ranque avait une orientation politique proche.

3.2.3 Proposition d'une Ecole Préparatoire

La proposition d'établir à Orléans une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie émane indubitablement d'Hugues-Félix Ranque qui en présente le projet aux autres membres de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts lors de la séance du 17 décembre 1841. Hugues-Félix Ranque cite notamment les avantages récoltés par les villes qui ont fait cette démarche depuis l'ordonnance du 13 octobre 1840 : *« déjà quinze villes en France, parmi lesquelles je citerai Arras, Amiens, et Tours... se sont hâtées de répondre à l'appel du gouvernement et sont maintenant en possession d'une école préparatoire. Toutes s'applaudissent des démarches qu'elles ont faites, des sacrifices qu'elles se sont imposées. »*⁶⁶. Il est important de noter que les exemples pris sont des villes équivalentes par leur importance (voir Tableau 1 : Dates de création des Ecoles de médecine en France).

⁶³ Ranque H.F. Mémoire clinique sur l'emploi en médecine du pyrothionide, huile pyrogénée, provenant de la combustion des tissus soit de chanvre, soit de lin ou de coton. Paris, 1827, pp. 64.

⁶⁴ Ranque H.F. Mémoire sur un nouveau traitement du choléra-morbus et des affectations typhoïdes, Paris, Baillière, 1831, pp. 83.

⁶⁵ Ranque H.F. Nouvelle méthode de traitement des fièvres continues désignées sous les noms de fièvres essentielles, fièvres graves typhoïdes, etc., basée sur une nouvelle appréciation des phénomènes pyrétiques, et indiquée par une séméologie nouvelle. Paris, Baillière, 1843, pp. 90.

⁶⁶ Ranque H.F. Mémoire relatif à l'établissement d'une Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie à Orléans, Mémoires de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, Tome III, 1840, III, .271-280.

Il argumente également sur l'aspect pratique, en se plaçant du point de vue des familles : « *considérée sous le rapport économique, cette école présente aux parens [sic] qui, dans notre ville, dans notre département, et même dans ceux qui l'avoisinent, destinent leurs enfants à l'art de guérir, la certitude que pendant les premières années de leur éducation médicale ils auront moitié moins de dépenses à faire que s'ils étaient obligés de les envoyer à Paris. Sous le rapport de la moralité, et par conséquent de l'avenir des jeunes gens, personne ne peut douter qu'élevée sous les yeux de sa famille et loin des séductions de tous genres que présente la capitale, la jeunesse ne conserve plus longtemps ses mœurs et sa santé* »⁵⁵

Une certaine compétition territoriale peut s'observer dans l'obtention d'une Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie. Ainsi Hugues-Félix Ranque précise-t-il dans son mémoire : « *le gouvernement vient de faire connaître, qu'il s'empresserait de gratifier de ces établissements les localités qui les réclameraient les premières et qui rempliraient les conditions nécessaires pour les obtenir* »⁶⁷.

4 L'école Préparatoire de médecine et de pharmacie d'Orléans

4.1 Description

4.1.1 La création de l'école en 1843

4.1.1.1 L'intérêt d'une Ecole Préparatoire

Selon l'interprétation qui peut alors être faite des différentes ordonnances, et même si une école d'instruction est présente à l'Hôtel-Dieu depuis 1822, cette dernière n'apparaît plus comme un droit, mais comme une tolérance de la part du gouvernement qui peut donc la suspendre à tout moment. En effet, l'ordonnance de 1840 supprime implicitement les écoles secondaires ainsi que les cours d'instruction, en faveur des Ecoles préparatoires. Ce point est important pour les Orléanais car la décision du Conseil municipal d'entreprendre la construction du nouvel Hôtel-Dieu a déjà été prise le 15 juin 1839. Or, pour faire fonctionner un hôpital, il faut des élèves et donc des professeurs. Faute d'Ecole Préparatoire de Médecine et Pharmacie à Orléans, il faudra alors chercher à plus grand frais des praticiens extérieurs à la ville.

Si des cours d'instruction sont dispensés et officialisés depuis 1822, en réalité seuls 6 à 7 élèves par an s'inscrivent à ces cours, faute de disposer des moyens d'instructions nécessaires. La

⁶⁷ Ranque-ibid.

question de savoir ce qu'il en serait de la fréquentation s'est ainsi posée en amont de la création de l'Ecole. Le Tableau 3 synthétise les arguments chiffrés discutés en Conseil municipal, par comparaison avec les autres villes citées par Ranque et « *qui se sont hâtées de répondre à l'appel du gouvernement [...]* »⁶⁸

Tableau 3 : Nombre d'élèves en Ecole préparatoire en 1842, avant la création de celle d'Orléans

Ville	Nombre d'élèves depuis sa création	Elèves médecins en 1842	Elèves pharmaciens en 1842
Poitiers	38	34	4
Limoges	19	12	7
Tours	15	11	4
Amiens	39		
Arras	37	35	2

Tours débute le 16 décembre 1841 avec 15 élèves dont 4 en pharmacie et, selon les informations dont dispose le Conseil municipal d'Orléans, plusieurs désirent s'inscrire dès le trimestre d'avril 1842.

Amiens, qui présente une grande similitude avec Orléans, tant au niveau de sa population que de sa distance à Paris, compte 39 élèves. L'inscription étant de 35 francs par trimestre, cela équivaut à 5460 francs (39x35x4) de recettes pour l'Ecole. Le Conseil Général de la Somme alloue 6000 francs et le Conseil municipal d'Amiens 3000 francs. La recette annuelle est donc excédentaire de 1460 francs par rapport aux 13000 francs jugés nécessaires à l'entretien d'une Ecole préparatoire. La comparaison avec Amiens offre donc à la majorité municipale d'Orléans l'argument d'une possible rentabilité moyennant une allocation modeste du Conseil municipal, dès lors que le futur établissement d'Orléans obtiendra autant d'élèves qu'Amiens. Cet argument plaide naturellement en faveur de l'essai.

Il est également question des élèves en pharmacie et de la durée de leurs études. Huit années en officine ou 3 années en Faculté sont nécessaires pour passer les examens devant le jury. Le fait que les études au sein d'une Ecole préparatoire raccourcissent de deux ans la durée de présence

⁶⁸ Ranque H.F. Mémoires de la Société Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans, Tome III, Orléans, 1840, pp.288, Mémoire relatif à l'établissement d'une Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie à Orléans, p.271-280 Arrêté du 16 mars 1822, Université-Académie de Paris, signé par Leroux des Tilletts J-J. p.276-277.

en officine⁶⁹ est un argument de plus pour espérer un nombre d'inscriptions supplémentaires à l'Ecole Préparatoire.

4.1.1.2 Les étapes de la création de l'Ecole préparatoire

Le Conseil municipal délibère le 26 août 1842 sur l'utilité de la création d'une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie et sur la question des dépenses y afférant. Le Recteur de l'Académie avait fait part de son avis au maire, avant la séance : « Je dois vous dire ma pensée toute entière ; à mon sens, il n'est pas possible qu'il n'y ait pas une Ecole Préparatoire à Orléans »⁷⁰

Enfin, la possession d'une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie est vue comme un moyen de relancer les demandes d'ouverture d'une Ecole de droit⁷¹ longtemps réclamée par la ville d'Orléans depuis que sa Faculté a été fermée suite à l'arrêté du 31 octobre 1815 et à l'ordonnance du Roi du 16 janvier 1816.

Sur la base de cette délibération, le ministre secrétaire d'Etat au département de l'Instruction Publique Abel François Villemain fait son rapport au roi le 15 janvier 1843, « *par sa population et l'importance des institutions de charité qu'elle renferme, paraît convenablement choisie pour une nouvelle création d'Ecole Préparatoire* »⁷². En conséquence de quoi l'ordonnance royale du 15 janvier 1843 instaure la création d'une Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie à Orléans.

4.1.2 Les Locaux

4.1.2.1 L'internat pour accueillir les élèves de l'Ecole préparatoire

Le 5 juin 1842 la commission des Hospices achète au n°12 Faubourg Madeleine la maison Tassin ou propriété dite « du Baron », ancienne raffinerie de canne à sucre qui avait été fermée en 1820 à la suite du blocus anglais de la canne à sucre. Ce qui devient une annexe de l'hôpital

⁶⁹ Dubrac F. Traité de jurisprudence médicale et pharmaceutique, Paris, Baillièrre, 1882, 770pp. "Loi du 21 germinal an XI contenant organisation des écoles de pharmacie", p.491.

⁷⁰ Conseil Municipal d'Orléans-ibid.

⁷¹ Conseil Municipal d'Orléans, Archive D'Orléans, Délibérations (av. table) 1 reg. manuscrit, originaux signés, 10 décembre 1841-6 mai 1843, Cote 1D44. "Délibération du 26 août 1842 du conseil municipal de la ville d'Orléans pour la création d'une école préparatoire de médecine et de pharmacie". p139-143.

⁷² Villemain A.F. Journal général de l'Instruction publique et des cours scientifiques et littéraires. Volume 12, n°5, Paris, mercredi 18 janvier 1843.

général est adjacent au Quartier des aliénés⁷³ et peut accueillir 25 à 30 pensionnaires. Les élèves doivent verser 600 francs pour être logés, nourris, chauffés et éclairés.

4.1.2.2 Les cours à l'Hôtel-Dieu d'Orléans



Figure 4 : Vue générale de l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans. Dessin de Charles Pensée, lithographie de Lemercier, extrait de l'Histoire architecturale d'Orléans, Orléans : Gatineau et Darnault-Morand, 1849.

⁷³ Association des amis du patrimoine hospitalier d'Orléans [en ligne]. L'annexe du Baron. Disponible sur : <https://www.ass-apho.fr/histoire/histoire-des-etablissements/les-annexes/annexe-du-baron/>.



Figure 5 : Façade méridionale de l'ancien Hôtel-Dieu d'Orléans. Dessin de Charles Pensée, lithographie de Lemercier, extrait d'*Histoire architecturale d'Orléans*, Orléans : Gatineau et Darnault-Morand, 1849.

C'est dans le vieil Hôtel-Dieu que commencent à être dispensés les cours de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie (voir figures 5 et 6), là-même où se déroulaient déjà les anciens cours d'instruction médicale. Cette localisation n'est sans doute pas idéale, ni pour les conditions d'accueil des élèves, ni pour l'image donnée, loin d'être en phase avec les préoccupations grandissantes d'alors en termes d'hygiène. En effet, comme l'avait constaté la commission constituée par l'administration municipale le 19 vendémiaire an V (10 octobre 1796) « Une des grandes causes de l'insalubrité fatale aux malades dans l'Hôtel-Dieu, c'est la confusion des maladies contagieuses avec les blessés, les fiévreux et les accouchées »⁵⁹. C'est d'ailleurs à la suite de cette constatation qu'avait été décidé d'édifier un nouvel établissement sur un emplacement distinct, choisi à côté de l'Hôpital général, situé rue Porte-Madeleine. Pour rappel, à l'époque, Hôpital général et Hôtel-Dieu sont des entités différentes et pas seulement géographiquement, le premier étant destiné à accueillir les vagabonds, les aliénés et le second

réservé aux soins des pauvres malades, des femmes en couches, des vieillards, des orphelins. Les travaux de construction de ce nouvel hôpital se sont étalés entre 1841 et 1844, et les nouveaux locaux n'étaient donc pas prêts à l'ouverture de l'Ecole en 1843. Ce n'est qu'à partir de 1844 que les cours de l'Ecole Préparatoire de médecine ont enfin pu être dispensés dans l'amphithéâtre du nouvel Hôtel-Dieu à la Porte-Madeleine, dans des conditions nettement plus dignes !

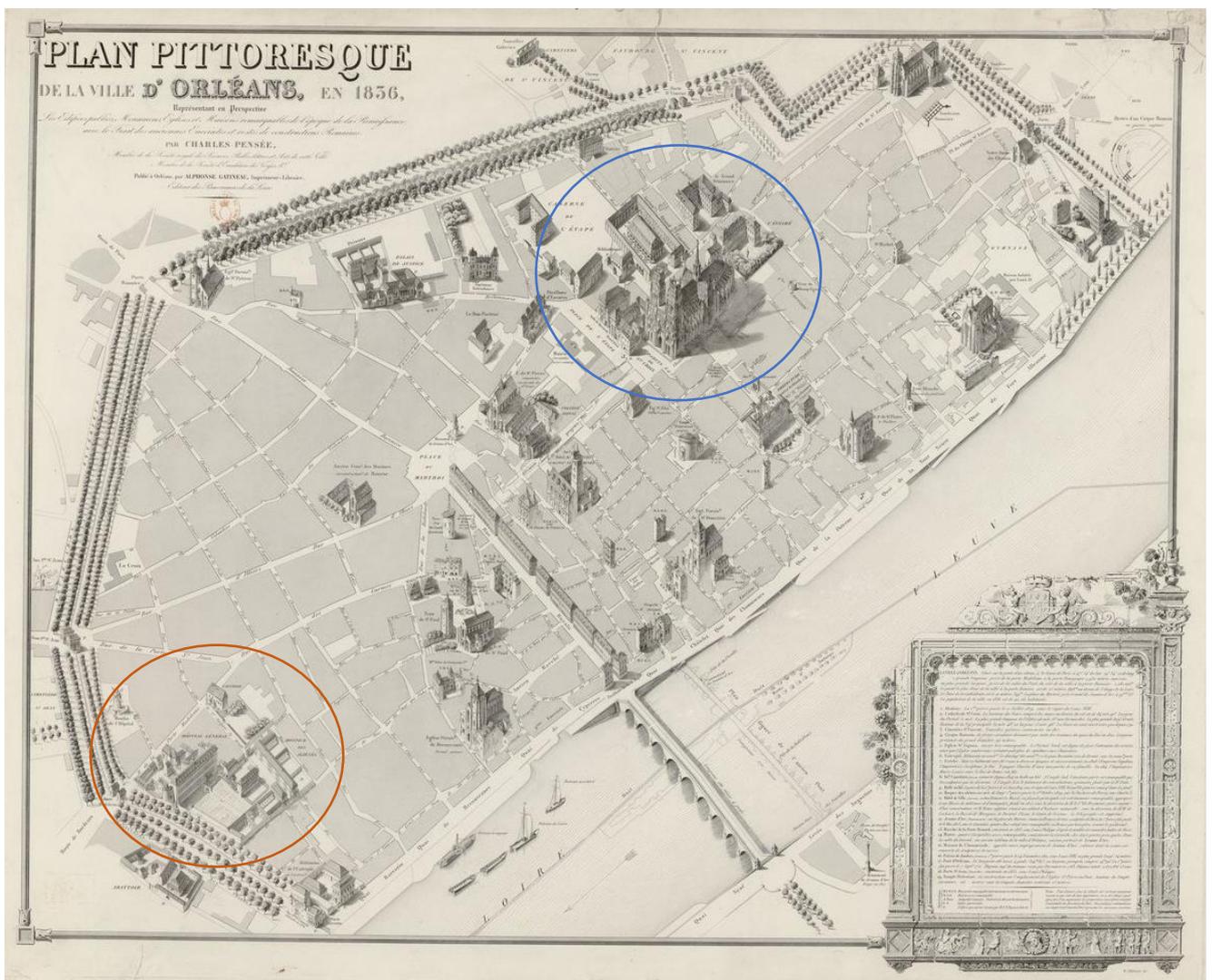


Figure 6 : Plan pittoresque de la ville d'Orléans, en 1836, par Charles Pensée (1799-1871)

Source : Bibliothèque nationale de France. Plan pittoresque de la ville d'Orléans en 1836

Sur ce plan, (cercle bleu) on distingue l'emplacement central de la cathédrale d'Orléans à côté de laquelle le premier Hôtel Dieu est présent et l'Hôpital général longeant (cercle rouge) le Faubourg Madeleine.

4.1.3 Le corps enseignant

Les professeurs sont nommés par le ministre de l'Instruction Publique Abel François Villemain (1790-1870). La biographie de chacun d'eux figure en annexe de cette thèse, en page 55-57. Le Ministre choisit pour Directeur de l'Ecole Louis Jacques Simon Jallon (1772-1857)⁷⁴ et lui octroie le poste de professeur de clinique interne ; il est alors âgé de 71 ans.

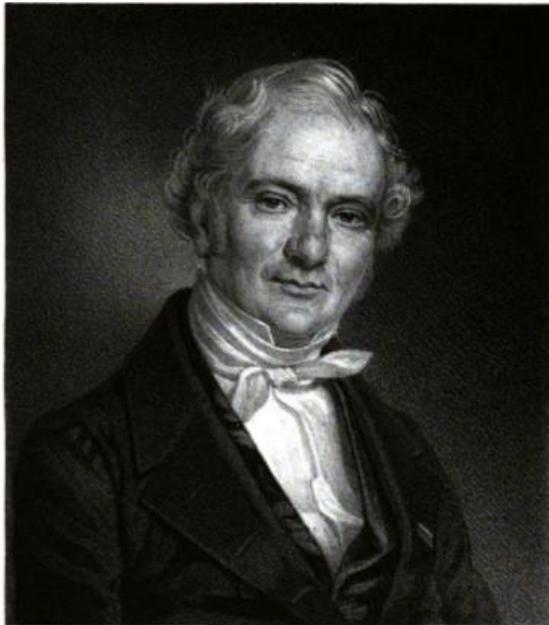


Figure 7 : Portrait du Dr. Louis Jallon..

Extrait de Jallon L. Notice biographique sur M. le docteur Payen. In Lottin D. Recherches historiques sur la ville d'Orléans : du 8 juillet 1816 au 15 septembre 1830 (3^{ème} partie). JB Niel, Orléans p132-137

Hugues-Félix Ranque, qui a 68 ans, n'obtient que le poste de professeur adjoint de pathologie interne, ce qui constitue une triple mesure vexatoire : il n'est pas le directeur de cette Ecole qui était son bébé, il n'est que professeur adjoint et non professeur titulaire, et on ne lui attribue que la pathologie interne, discipline moins valorisante que la clinique interne qu'il enseignait pourtant auparavant. Constatant cette évidente injustice, le Conseil Général du Loiret s'empresse de la corriger en l'élevant au rang de professeur titulaire, mais toujours en pathologie interne et non en clinique interne, puisque Jallon était déjà titulaire du poste...

⁷⁴ Lacaine V., Laurent Ch. Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIX^e siècle, Volume 7, Paris, 1850, p.227-230.

Les autres professeurs titulaires et adjoints sont :

- Narcisse Jules Vallet (1794-1879), professeur de clinique externe
- Jean Baptiste Louis Payen (1797-1878), professeur d'accouchement
- Eusèbe Corbin (1801-1855), professeur de pathologie externe
- Toussaint Debrou (1813-1897), professeur d'anatomie
- Simon Nicolas Petit (1810-1880), professeur de chimie et de pharmacie
- Charles Lanoix (1800-1848), professeur adjoint

Les professeurs suppléants :

- Pierre Auguste Eugène Rochoux (1810-1872), chef des travaux anatomiques
- François Albin Lepage (1788-1815)
- Louis Jacques Jules Lorraine (1814-1890)

Suite à la décision ministérielle et à la mesure corrective du Conseil Général du Loiret, l'Ecole d'Orléans se retrouve donc avec 7 et non 6 professeurs titulaires, mais on peut surtout observer qu'il manque un professeur d'histoire naturelle médicale, discipline qui en recouvre plusieurs actuelles: la biologie, la géologie, la zoologie, la botanique, la médecine mais aussi la paléontologie, l'astronomie, la physique. On constate aussi que Toussaint Debrou n'a que l'anatomie, sans la physiologie. Ces deux disciplines plus fondamentales que sont l'histoire naturelle médicale et la physiologie font donc défaut, au profit des disciplines cliniques surreprésentées, avec un dédoublement de la clinique et de la pathologie interne, et un dédoublement de la clinique et de la pathologie externe.

Il est enfin à noter que Petit n'est pas Docteur en Pharmacie mais Docteur ès science, professeur au collège Royal d'Orléans, et inspecteur de l'Académie d'Orléans de 1844 à 1848. Il ne vient donc pas du monde de la santé, ce qui pourrait donc avoir encore accentué la faiblesse en enseignement de matières fondamentales médicales et pharmaceutiques

4.2 Analyse du rapide déclin de l'Ecole préparatoire

4.2.1 Le défaut d'attractivité

4.2.1.1 L'écrasante attractivité de Paris

A Paris, en plus des cours dispensés à la Faculté par des professeurs prestigieux dont la réputation dépasse les frontières, on peut aisément trouver des cours d'enseignement libre. Ces derniers sont de deux types, soit les mêmes que ceux de la Faculté et constituant des perfectionnements en vue de la préparation des concours, soit des cours de spécialités non

enseignées à la Faculté.⁷⁵ Dans son article traitant de l'enseignement libre de la médecine à Paris, Huard met en avant que « *c'est à l'enseignement libre que revint le mérite d'inaugurer, à Paris, l'enseignement de disciplines nouvelles (...) histologie et hématologie (1837) (...) anatomie pathologique microscopique (...)* ». Il ajoute « *on doit à Esquirol (1772-1840), à la Salpêtrière, le premier cours de clinique des maladies mentales (1817)* ». Un des centres importants pour ces enseignements est l'Ecole Pratique située au sein même de la Faculté de Médecine. L'un de ses atouts est de concentrer un enseignement libre et réputé de l'anatomie et de la médecine opératoire. Certains professeurs dit « marrons » se fournissent en cadavres à titre onéreux et les réservent à leurs élèves de l'Ecole Pratique.

Le 2 mai 1843, la ligne Paris-Orléans est inaugurée, exactement la même année que l'Ecole de Médecine et de Pharmacie d'Orléans. Cette ligne fait 133 km et met Paris à 4 heures d'Orléans, pour un prix moyen de 7 francs, alors qu'il fallait 10 heures en diligence, pour un prix plus élevé : 7 centimes et demi par kilomètre et par voyageur, ce qui fait 10 francs pour aller à Paris. La ligne Orléans-Tours est ouverte trois ans plus tard, le 26 mars 1846, mettant Tours à 3h45 d'Orléans, en passant par Blois. C'est un grand événement, inauguré par les princes de la famille royale, le Duc de Nemours et le Duc de Montpensier. C'est d'ailleurs à cette occasion que le Dr. Louis Jallon est fait Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur, par le Duc de Nemours lui-même.

Il est facile d'imaginer que nombre d'élèves orléanais désireux d'étudier la médecine ou la pharmacie se rendent à la Faculté de Paris, désormais rapidement accessible à un prix financièrement abordable pour toutes les classes de la population.

4.2.1.2 La diminution du nombre d'élèves

Les registres des inscriptions des élèves ont été détruits lors de l'incendie des archives au cours de la Seconde Guerre mondiale. On ne peut donc s'appuyer que sur des chiffres fournis par différentes sources, et qui divergent selon les auteurs.

⁷⁵ Huard P. L'enseignement libre de la médecine à Paris au XIXe siècle. Revue d'histoire des sciences, tome 27, n°1, 1974. pp. 45-62.

Selon Jallon le directeur⁷⁶, le nombre d'élèves est de 26 pour l'année 1843-1844, 36 élèves pour l'année 1844-1845, 24 élèves pour l'année 1845-1846, et 21 pour l'année 1846-1847. Dans une correspondance du 14 janvier 1848 en réponse au maire de Reims qui s'inquiète pour sa propre Ecole et lui demandait des détails sur le fonctionnement orléanais, Jallon fournit des chiffres un peu différents sur ces mêmes années et les complète pour 1847-1848 : 28 élèves en 1843-1844, 32 en 1844-1845, 21 en 1845-1846, 28 en 1846-1847, et 20 en 1847-1848⁷⁷.

Selon le journal du Loiret qui utilise un décompte trimestriel pour suivre au plus près les frais de scolarité perçus, l'Ecole a bien eu 36 élèves en 1844-1845, mais il n'y avait plus que 31 élèves en juillet 1845, 29 élèves en novembre 1845, 26 élèves en janvier 1846, 24 élèves en avril 1846, 22 élèves en juillet 1846 et 21 élèves en novembre 1846.

Quelles que soient les sources, après l'augmentation initiale entre une année 1 déjà bonne et une année 2 qui atteint un maximum, l'Ecole va ensuite perdre près de la moitié de ses effectifs en 3 ans, tombant nettement en dessous des effectifs initiaux.

4.2.1.2.1 Comparaison avec les autres villes

Selon le Pr. Jean Moline⁷⁸, le nombre d'élèves en cours d'études en 1845 s'élève à 800 pour la Faculté de Paris, 173 pour la Faculté de Montpellier, 72 pour l'Ecole de Lyon, 70 chacun pour Rennes et Toulouse, 39 pour Besançon, 38 pour Nantes, 36 pour Tours, Orléans, Bordeaux et Angers, 35 pour Marseille, 32 pour Arras et Nancy, 31 pour Grenoble, 30 pour Amiens, 28 pour Clermont, 24 pour Dijon, Poitiers et Limoges, 23 pour Rouen, 20 pour Caen et 15 pour Reims. Jean Moline reprend bien l'effectif d'Orléans au sommet de la courbe, pendant l'année 1844-1845.

En 1847, le classement des Ecoles apparaît le suivant : Lyon 73 ; Toulouse 72 ; Rennes 70 ; Bordeaux 51 ; Amiens 48 ; Nantes 45 ; Reims et Rouen 42 ; Tours 41 ; Besançon 39 ; Marseille

⁷⁶ Journal du Loiret, Orléans, Pagnerre, 29^{ème} année, n°98, 9 décembre 1846, Chronique locale.M. Le directeur Jallon de l'école de médecine.

⁷⁷ A.D. Du Loiret. Budget et comptes série 1R1001.

⁷⁸ Moline J. Histoire de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie de Tours 1803-1970, Tours, Université François Rabelais, Tome I, p.40-41 " Tours avec ses 36 étudiants (Médecine et Officiat) a une place assez convenable au même niveau qu'Angers, Besançon, Bordeaux, Nantes et ... Orléans. (...) ce type de constatation servira toujours pour défendre l'école de Tours." .

38 ; Angers 37 ; Orléans 36 ; Limoges, Arras et Nancy 32 ; Grenoble 31 ; Dijon 30 ; Clermont 28 ; Poitiers 24 ; Caen 22.⁷⁹

Il est évidemment intéressant de comparer Amiens et Orléans compte tenu de la position du Conseil municipal d'Orléans qui, en 1842, appuyait la demande de création de l'Ecole avec l'espoir de voir venir autant d'élèves qu'Amiens pour atténuer le montant de la subvention grâce au nombre d'inscriptions.

4.2.1.3 Les élèves passés par l'Ecole d'Orléans

Faute de disposer des registres, nous ne savons pas qui ont été les médecins et pharmaciens initialement formés à Orléans. Nous avons déjà évoqué dans l'introduction le cas de François Houssay (1868-1938) qui fut médecin à Pontlevoy (Loir-et-Cher) et qui avait soutenu sa thèse à Paris en 1896⁸⁰. Le dépouillement des thèses parisiennes anciennes et de leurs dédicaces entrepris dans le cadre du programme Orhibio n'est pas terminé, mais plusieurs noms ont déjà émergé. Philippe-Narcisse Juteau (1824-1905), de Viabon dans l'Eure-et-Loir, soutient sa thèse en 1850 (*De l'hémorragie utérine essentielle*) et s'installe à Chartres, tandis que Frédéric Vassor (1825-1875), de Châteaudun (Eure-et-Loir), soutient sa thèse à Paris en 1852 (*De l'étranglement interne et des opérations qui lui sont applicables*) et s'installe à Bonneval ; l'un et l'autre dédicacent leur thèse à Jallon, Vallet, Debrou, leurs anciens maîtres de l'Ecole Préparatoire d'Orléans. Notons que Frédéric Vassor obtient la Légion d'Honneur en 1872⁸¹, par suite de son attitude héroïque pendant la guerre franco-prussienne. Ulysse Couperet (1823-?) a soutenu sa thèse en 1852 (*De la pustule maligne et de ses causes*). Son passage par l'Ecole d'Orléans est moins certain, même s'il dédicace sa thèse à trois médecins orléanais, Oliviers, Verdureau, et Lepage fils.

⁷⁹ Léonard J. Les études médicales en France entre 1815 et 1848. *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 1966, 13-1, pp. 87-94 .

⁸⁰ Houssay.F. Contribution à l'étude de l'emploi thérapeutique de l'air comprimé, de sa vulgarisation au moyen d'un appareil transportable (Thèse pour le diplôme d'état de médecine, A. Standachar, 1896), 6, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5686445g> .

⁸¹ Archive Nationale, base Leonore (Légion d'honneur), dossier de Vassor Frédéric (L2677062) .

4.2.1.4 Les nuages s'amoncellent

4.2.1.4.1 Les problèmes budgétaires

La chute des effectifs s'accompagne naturellement de problèmes budgétaires. Initialement en 1842, la somme de 8000 francs annuels avait été votée par le Conseil municipal, sous condition que le Conseil général verse la somme de cinq mille francs annuels.

Le vote du 19 décembre 1842 alloue en réalité un budget total de 13500 francs, en y incorporant les 2.200 francs versés jusque-là pour les cours publics de chimie et de physique qui fusionnent avec ceux de l'Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie.⁸²

Après 3 exercices identiques, le Conseil municipal d'Orléans décide le 12 septembre 1846 de refuser les subventions accordées pour l'année 1847⁸³. Le 13 février 1847, le préfet relaie un courrier du Ministre de l'intérieur du 9 février et « *met formellement en demeure* » le Conseil municipal de voter le crédit pour 1847⁸⁴. Le Conseil maintient sa position à une majorité de votants (30 voix pour, 1 contre) et refuse de payer le crédit pour l'Ecole Préparatoire de l'année 1847. Cependant, l'année ayant déjà commencé, la dette est imputée au budget de la ville.

Les arguments avancés par le Conseil municipal sont essentiellement celui du manque d'élèves, qui l'amène à considérer l'essai infructueux. Plus techniquement, le Conseil considère qu'il ne s'était engagé que sur une période d'essai de 3 ans, ce qu'il avait énoncé « *par oral et non retranscrit* » mais que le Conseil Général avait par contre bien stipulé (« *littéralement la condition d'un essai de trois années* ».)⁸⁵ Dans sa délibération en réponse au ministre de l'Intérieur, le Conseil municipal affirme sa liberté d'allouer ou non des fonds facultatifs, et que le vote de la création d'un établissement ne rend pas obligatoire l'attribution de ces fonds une fois l'établissement créé par suite d'une Ordonnance royale. Le Conseil n'a donc pas obligation à revenir sur sa décision même sous menace.

Le directeur Jallon s'insurge contre ce vote dans le *Journal du Loiret*. Il mentionne 18 voix contre 17.⁸⁶ Là encore les chiffres diffèrent, tant sur le total des voix que sur leur décompte.

⁸² Conseil Municipal d'Orléans-ibid.

⁸³ Art. 42 des délibérations pour le budget 1847.

⁸⁴ Conseil Municipal d'Orléans, Archive D'Orléans, Délibérations (av. table) 1 reg. manuscrit, originaux signés, 5 aout 1846-7 décembre 1848, Cote 1D47. p.15, 60-62.

⁸⁵ Conseil Municipal d'Orléans, Archive D'Orléans, Délibérations (av. table) 1 reg. manuscrit, originaux signés, 5 aout 1846-7 décembre 1848, Cote 1D47. p.15, 60-62.

⁸⁶ Journal du loiret, Orléans, Pagnerre, 29ème année, n°98, 9 décembre 1846, Chronique locale.M. Le directeur Jallon de l'école de médecine..

Jallon ne compte-t-il que les présents sans tenir compte des pouvoirs donnés par les absents ? Des votes blancs ont-ils été considérés comme des non-accords pour l'attribution de la subvention ? On ne le saura sans doute jamais, mais un fait est là : le Conseil municipal a décidé de couper les vivres à son Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie.

4.2.1.4.2 Contexte de crise

La crue de la Loire d'octobre 1846 provoque d'importants dégâts à Orléans. Les dépenses pour reconstruire la ville sont considérables. Les professeurs de l'Ecole Préparatoire renoncent même à la moitié de leurs salaires par solidarité avec les victimes, ce qui correspond à une économie de 4000 francs pour le Conseil Municipal⁸⁷. Un article anonyme de la Gazette des hôpitaux de 1846⁸⁸ avait fort justement prédit que, lors d'une catastrophe ou d'un sinistre public, l'administration locale qui aurait besoin de toutes les ressources nécessaires ne trouverait que peu d'intérêt à préserver ses Ecoles et en supprimerait le budget...

A cette crue locale s'ajoute en 1846 une grande crise nationale, d'abord agricole, puis industrielle, financière et politique⁸⁹. Le peuple se soulève à Paris et le 24 février 1848, Louis Philippe abdique en faveur de son petit-fils Philippe d'Orléans. Mais il est trop tard, la deuxième République est instaurée.

En 1846, le Conseil municipal d'Orléans est composé en majorité d'hommes ayant soutenu et appuyé la création de l'Ecole mais qui se sont trouvés en désaccord avec l'attribution des postes au sein de l'Ecole. De cette déception est née une fervente ardeur à discréditer l'Ecole, à injurier les professeurs, ce qui n'a fait que décourager les familles d'y envoyer leurs enfants⁹⁰. Un auteur anonyme du *Journal du Loiret* en 1846 s'étonne que « *des parents puissent envoyer leurs enfants dans une école sans avenir et sans instruction* ». Ce journal, de mouvance politique républicaine de gauche⁹¹, est influent : de fait on remarque que parmi les membres du Conseil municipal, il y a l'imprimeur du *Journal du Loiret*, M. Dannicourt-Huet,

⁸⁷ Tranchau L.H. Le collège et le lycée d'Orléans, 1762-1892, Orléans, 1893, p.264.

⁸⁸ Gazette des hôpitaux civils et militaires (Lancette française) 1846, tome 19e année. - Paris, 1846, p.565.

⁸⁹ Fouquier P. E., Orfila M. J. B. Procès et de défense de F. V. Raspail poursuivi le 19 mai 181846, exercice illégal de la médecine, devant la 8e chambre (police correctionnelle), à la requête du Ministère public, et sur la dénonciation formelle des sieurs Fouquier, médecin du roi, et Orfila, doyen de la Faculté, de médecine de Paris, agissant comme vice-président et président d'une association anonyme de médecins, France, 1846.

⁹⁰ Journal du loiret, Orléans, Pagnerre, 29ème année, n°98, 9 décembre 1846, Chronique locale.M. Le directeur Jallon de l'école de médecine..

⁹¹ Dieudonné F. La presse politique du Loiret à la veille de la Révolution de 1848, La révolution de 1848. bulletin de la Société histoire de la Révolution de 1848, I, n°3, juillet-Aout 1904, p.73-87.

certaines rédacteurs et coopérateurs qui font partie de l'opposition qui a voté contre la création de l'école en 1843.

En 1848 avec la création de la II^{ème} République, l'administration départementale retire à son tour son budget pour l'Ecole préparatoire d'Orléans, par conséquent, le salaire des professeurs est réduit aux seules subventions de la ville toujours versées. Toutefois, ils continuent leurs cours pendant 3 ans.

La subvention allouée par la municipalité ayant été refusée en 1847 et 1848, un arrêté du 8 juillet 1849 signé par Napoléon Bonaparte et Falloux, ministre de l'Instruction publique et des cultes, signe la fin de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Orléans.

4.2.2 Conflits

Dès la création de l'Ecole et la nomination des professeurs par le ministre de l'Instruction publique, des conflits se créent. Louis Jallon avait initialement combattu l'idée de fonder une Ecole de médecine à Orléans et s'était donc opposé à Hugues-Félix Ranque. N'ayant pas été suivi, il s'était rallié à la cause et s'était employé à obtenir le double statut de professeur titulaire de clinique interne et de directeur de l'Ecole, ce à quoi il parvint, au grand dam de Ranque. Il devint par la suite un ardent défenseur de « son » école, oubliant qu'il en avait été son détracteur...⁹²

L'opposition entre les deux hommes pourrait être de nature politique, même s'il est bien difficile de connaître leurs opinions réelles dans une période où l'on est passé de l'Ancien régime, à la Révolution, la Terreur, le Directoire, le Premier Empire, jusqu'aux Restaurations successives... Par son mariage, Ranque est proche de la famille Cadet de Limay, dont on peut penser qu'elle est royaliste, sans pouvoir trancher entre légitimistes et orléanistes. Jallon est lui aussi plutôt royaliste, ayant été fait Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur le 7 janvier 1815, dès la première Restauration ; il devient également correspondant de l'Académie royale de Médecine en 1820. Par contre, il se montre un fervent Orléaniste lorsqu'il s'oppose à ses confrères de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans le 5 novembre 1830, car le buste de Louis XVIII trône toujours dans la salle des séances. « *Le bouillant docteur,*

⁹² Gazette des hôpitaux civils et militaires (Lancette française) 1846, tome 19e année. - Paris, 1846, p.565.

scandalisé par la présence de ce buste, demande qu'il soit enlevé »⁹³ mais le bureau vote à bulletin secret le maintien du buste, ce qui suggère au passage que Ranque était plutôt légitimiste. Par voie de presse, dans le *Journal du Loiret* du mercredi 7 novembre 1830, Jallon proteste violemment contre cette décision, évoquant un « *roi imposé par la coalition étrangère* » tout en concluant : « *Cette détermination de la majorité de la Société ne peut surprendre, lorsque l'on se rappelle que les amis des bons alliés brûlèrent, en 1814, le portrait de Napoléon [...] Elle ne doit pas surprendre dans une ville où l'on conserve publiquement les emblèmes de la dynastie déchue* ». Cette anecdote illustre à la fois le caractère fort peu consensuel de Jallon, et son engagement d'alors, très ouvertement orléaniste. Le fait que les insignes d'Officier de la Légion d'Honneur lui aient été remis en 1846 par le Duc de Nemours lui-même (fils du roi Louis-Philippe) confirme qu'il dispose de bons soutiens en haut lieu. Pas étonnant donc qu'il ait pu faire main basse sur l'Ecole, alors même qu'il était plus âgé que Ranque et qu'il ne disposait pas d'une réelle légitimité scientifique. En effet, on ne peut qu'être surpris aujourd'hui de l'indigence de ses travaux (cf. Annexe), ce qui se lit aussi entre les lignes de son éloge funèbre⁹⁴. Par comparaison, Ranque disposait d'une réelle légitimité scientifique...

Comment s'étonner dès lors que les amis de Ranque, partisans de la création de l'Ecole, se soient ravisés, voyant celle-ci leur échapper, et qu'aient été organisées des campagnes de dénigrement, de découragement des familles et d'injures envers les professeurs. « Qui sème le vent récolte la tempête » dit le proverbe... C'est en tout cas un jeu dangereux qu'a joué Jallon en ces temps de grande instabilité politique et de rapides renversements d'alliance ! Il est en effet possible que les Légitimistes se soient alliés aux Bonapartistes et aux Républicains au Conseil municipal d'Orléans pour contrer les Orléanistes... Le vote du Conseil municipal était particulièrement audacieux, mais le pouvoir royal commençait à être affaibli par la crise de 1846, et le changement de régime scella définitivement le sort de l'Ecole.

Au sein de la direction de l'Ecole, au départ de Ranque, Jallon n'a probablement plus que des partisans, à commencer par Jules Vallet et Louis Payen, respectivement gendre et neveu de Louis Payen (1773-1822) dont Louis Jallon lui-même a fait l'éloge en 1822 dans l'ouvrage de Denis Lottin⁹⁵, sans cacher ses sentiments royalistes. Il est d'ailleurs amusant de constater que

⁹³ Académie d'Orléans (Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts). Bicentenaire de l'Académie d'Orléans 1809-2009, Imprimer par Corbet, 2009. pp. 130 .

⁹⁴ Lacaine V., Laurent Ch. Biographies et nécrologies des hommes marquants du XIXe siècle, Volume 7, Paris, 1850, p.227-230 .

⁹⁵ Lottin D. Recherches historiques sur la ville d'Orléans. Tome 2, Troisième Partie. Du 8 juillet 1816 au 15 septembre 1830. Orléans, 1845. p. 132 .

cette notice nécrologique n'est pas accompagnée du portrait de Payen, mais par celui de Jallon lui-même !! Jules Vallet et Toussaint Debrou sont par ailleurs fréquemment associés à Jallon dans les dédicaces des thèses de leurs élèves. Le sentiment de Jules Lorraine, nommé Professeur suppléant en 1843, nous est donné par sa notice nécrologique, dans laquelle il est question de l'Ecole préparatoire, « *qui, née de l'accord de tous les pouvoirs, semble réserver à la cité et au département l'espoir d'autres succès, si la haine et l'envie n'avaient eu le talent de le faire évanouir* ». Lorraine apparaît donc clairement dans le camp de Jallon. Le corps professoral devait donc faire corps autour de leur directeur, et nous ne prenons pas de grands risques à former l'hypothèse que tous partageaient ses sentiments orléanistes.

5 Conclusion

Au niveau méthodologique, nos recherches documentaires se sont retrouvées très entravées par la faiblesse des sources. Les preuves incontestables et neutres de tout parti-pris qui nous auraient permis une étude impartiale ne sont plus accessibles, notamment les registres d'inscription et les registres comptables.

Les problèmes rencontrés par l'Ecole sont complexes, au sens où ils impliquent tous les aspects qui régissent son existence. Même si l'arrêt brutal de financement par la municipalité se révèle comme la cause première, les divisions politiques et d'opinion ont eu raison de l'échec de cette institution orléanaise née sous la Monarchie de Juillet. Nous allons ainsi jusqu'à établir un lien entre les événements ayant abouti à l'abdication du roi Louis-Philippe, issu de la maison d'Orléans, et la disparition rapide de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie d'Orléans.

Notre étude s'étant cantonnée à l'Ecole d'Orléans dans le contexte national, nous n'avons pas eu l'occasion de rechercher, en miroir, les raisons qui ont conduit au succès de celle de Tours. Cette étude serait évidemment intéressante à entreprendre. De même qu'il serait intéressant de savoir si la disparition de l'Ecole d'Orléans a pu bénéficier à l'Ecole préparatoire de Tours, ce qui n'est pas du tout certain car le chemin de fer a sans doute plutôt détourné les étudiants vers Paris.

6 Annexe :

Ordonnance royale, en date du 13 octobre 1840, qui fixe l'organisation actuelle des écoles de médecine des départements :

Art 1^{er}, Les écoles actuellement établies sous le titre d'Ecoles secondaire de médecine, et qui seront organisées conformément aux dispositions prescrites par la présente ordonnance, prendront le titre d'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie.

Art 2. Les objets d'enseignement dans les Ecoles préparatoires de médecine et de pharmacie sont : 1° chimie et pharmacie ; 2° histoire naturelle médicale ; 3° anatomie et physiologie ; 4° clinique interne et pathologie interne ; 5° clinique externe et pathologie externe ; 6° accouchements, maladie des femmes et enfants

Art. 3. Il y aura dans chaque école six professeurs titulaires et deux professeurs adjoints.

Art. 4. Les professeurs titulaires et adjoints seront nommés par notre ministre de l'instruction publique sur une double liste de candidats, présentée, l'une par l'école où la place est vacante, l'autre par la Faculté de médecine dans la circonscription de laquelle ladite école se trouve placée.

Les candidats pour les places de professeurs titulaires ou adjoints doivent être docteurs en médecine ou pharmaciens reçus dans une école de pharmacie, et âgés de trente ans.

Les professeurs de chimie et d'histoire naturelle auront à justifier, en outre, du baccalauréat ès-science physiques.

Art. 5. Il sera attaché à chaque école un chef des travaux anatomiques, un prospecteur, et un préparateur de chimie et d'histoire naturelle.

Art. 6. Les professeurs recevront un traitement annuel dont le minimum est fixé à 1,500 fr. pour les titulaires, et à 1000 fr. pour les adjoints.

Le chef des travaux anatomiques aura un traitement de 500 fr. ; le prosecteur et le préparateur, un traitement de 250 fr. chacun.

Art. 7. Les professeurs titulaires et adjoints subiront sur leur traitement la retenue du vingtième au profit de la caisse des retraites, auxquelles ils auront droit désormais comme tous les autres fonctionnaires de l'université, et aux mêmes conditions.

Art. 8. Chaque école aura un ou plusieurs amphithéâtres, et sera fournie de collections relatives à l'objet des divers cours.

Art. 9. L'administration des hospices de chaque ville où une école préparatoire sera établie fournira, pour le service de la clinique médicale et chirurgicale de ladite école, une salle de cinquante lits au moins.

Art. 10. Les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie sont des établissements communaux.

Les villes où elles sont ouvertes pourvoiront à toutes les dépenses, soit du personnel, soit du matériel.

L'hospices et les conseils généraux des départements pourront continuer à voter des subventions pour l'entretien des écoles préparatoires. Ces subventions viendront en déduction des sommes qui doivent être allouées par les villes.

Le budget annuel de chaque école sera arrêté en conseil royal de l'instruction publique.

Art. 11. Une commission vérifiera chaque année les comptes présentés par le directeur.

Cette commission sera composée : du maire de la ville, président ; d'un membre désigné par le conseil municipal ; d'un membre désigné par le conseil général ; de deux membres désignés par la commission des hospices.

Art. 12. Les droits d'inscriptions trimestrielles qui doivent être acquittés par chaque élève sont fixés à 35 fr.

Art.13. Le produit des inscriptions prises dans chaque école sera versé dans la caisse, soit de la ville, soit du département, soit des hospices, jusqu'à concurrence des sommes allouées par les conseils municipaux, départementaux, ou des hospices, pour l'entretien de l'établissement.

Art. 14. A dater de la présente année scolaire, les élèves des écoles préparatoires, dont l'organisation sera conforme aux règles prescrites par cette ordonnance, pourront faire compter

les huit inscriptions prises pendant deux années pour toute leur valeur dans une des facultés de médecine.

Art. 15. Les élèves en pharmacie seront admis à faire compter deux ans d'études dans une école préparatoire pour deux années de stage dans une officine.

Art. 16. Notre ministre secrétaire d'état au département de l'instruction publique est chargée de l'exécution de la présente ordonnance.

7 Biographies par ordre alphabétique

Louis Jacques Simon Jallon : né à Bonneval (Eure-et-Loir) le 28 octobre 1772. Il épouse Anne Lambert le 14 messidor an II (2 juillet 1794) avec qui il a deux fils : François Félix et Louis François.

D'abord officier de santé à Orléans, Louis Jallon soutient sa thèse à Paris le 26 floréal an XIII (16 mai 1805) sur *L'âge critique des femmes*. Il devient médecin ordinaire, puis médecin-chef de l'Hôtel-Dieu d'Orléans. Il est également membre du jury médical du Loiret et vice-président du conseil de salubrité. Chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'Honneur en 1815, il devient membre correspondant de l'Académie Royale de Médecine dès sa création en 1820.

Nommé Directeur de l'Ecole Préparatoire d'Orléans en 1843, ainsi que professeur de clinique interne. Elevé à la dignité d'Officier de la Légion d'Honneur par le duc de Nemours en 1846. Il décède à Orléans le 24 novembre 1857.

Son aîné François-Félix (1797-1862) fait une brillante carrière d'avocat et finit conseiller à la Cour de Cassation.

Son cadet Louis Jallon (1798- ?) soutient sa thèse de médecine à Paris en 1819 (*Considérations sur les fièvres essentielles*) et s'installe à Bourg-la-Reine.

Publications (autres que la thèse)

Une notice biographique sur M. le docteur Payen⁹⁶.

Louis Jacques Jules Lorraine : né le 17 janvier 1814 à Orléans (Loiret)

Il est admis en septembre 1831 comme élève externe à l'Hôtel-Dieu d'Orléans, puis comme interne le 1^{er} octobre 1833. En 1836, il devient des hôpitaux de Paris, notamment dans le service de Philibert Roux (1780-1864), connu pour être l'un des premiers membres de l'Académie de Médecine et son président en 1828. Il passe également chez Paul Dubois (1795-1871) et chez Auguste Chomel (1798-1858).

Membre correspondant de la Société anatomique de Paris en 1839, Louis Lorraine soutient sa thèse à Paris la même année (*De l'ankylose. Y en a-t-il plusieurs espèces ? Des maladies qui peuvent entraîner à leur suite l'ankylose, et de la manière dont elles la produisent*).

En 1843, il est nommé Professeur suppléant de l'Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie. Il décède à Orléans le 6 janvier 1890

⁹⁶ Jallon L. Notice biographique sur M. le docteur Payen. In Lottin D. Recherches historiques sur la ville d'Orléans : du 8 juillet 1816 au 15 septembre 1830 (3ème partie). JB Niel, Orléans p132-137 .

Jean-Louis Narcisse Payen : né le 4 décembre 1797 à Orléans (Loiret). Il est le neveu de Louis Payen (1773-1822), célèbre chirurgien orléanais dont Louis Jallon a fait l'éloge funèbre.

Il soutient sa thèse à Paris en 1826 (*Sur l'encéphalite, ou inflammation du cerveau, considérée spécialement dans l'enfance*). Nommé Médecin des aliénés en 1837 puis, le 19 juillet 1844, médecin en chef du quartier des Aliénés des hospices civils d'Orléans.

Il meurt à Orléans le 7 février 1878. Dans son testament il lègue sa fortune à la ville d'Orléans à la condition de créer un hôpital d'une cinquantaine de lit pour le traitement des maladies de l'enfance. La fondation Payen fut ainsi construite à l'angle nord-est de l'Hôtel-Dieu d'Orléans.

Simon Nicolas Petit : né le 29 mars 1810 à Troyes (Aube)

Elève de l'Ecole Normale Supérieure (1830-1833), titulaire d'un doctorat ès science. Il est professeur de mathématique élémentaire au collège Royal d'Orléans.

Professeur de chimie à l'Ecole Préparatoire d'Orléans en 1843.

Il décède le 6 mars 1880 à Paris dans le 6^{ème} arrondissement

Narcisse Jules Vallet de Chevigny : né le 21 germinal an II (10 avril 1794) à Romorantin (Loir-et-Cher)

Il suit les leçons de Dupuytren à l'Hôtel-Dieu de Paris. Il soutient sa thèse à Strasbourg en 1817 (« *Considérations sur la non-consolidation des fractures des os longs, les fausses articulations qui en sont la suite, et sur les divers moyens d'y remédier* »). Ayant survécu au typhus, il s'installe à Orléans où il épouse en 1818 Eugénie Payen, fille de Louis Payen (1773-1822), célèbre chirurgien orléanais dont Louis Jallon a fait l'éloge funèbre.

Il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur en 1834

Chirurgien « ordinaire » de l'Hôtel-Dieu d'Orléans, en 1842 il en devint le chirurgien en chef. Il écrivit une lettre à l'administration des Hospices montrant la différence de salaire entre le chirurgien en chef 500 francs et le médecin en chef 600 francs.

En 1843, il est choisi pour être professeur de clinique externe à l'École Préparatoire d'Orléans

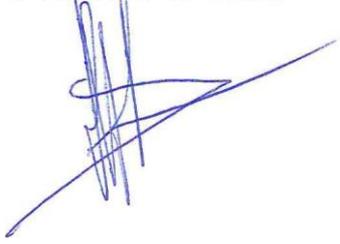
Il est fait Officier de la Légion d'Honneur en 1873.

Il décède le 1^{er} novembre 1879 à l'âge de 86 ans.

Publications autres que sa thèse. : La taille hypogastrique offrant des particularités remarquables⁹⁷. Et un second sur un nouveau procédé de taille chez la femme.

⁹⁷ Vallet J. Observation de taille hypogastrique précédée de ponction de la vessie à la suite d'une rétention d'urine avec fausses routes. Extraction de 78 calculs. Rétablissement du canal de l'urètre par l'intérieur de la poche urinaire. Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans. 1854 ; 135-143 .

Vu, le directeur de Thèse

A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical strokes followed by a horizontal stroke and a diagonal stroke extending to the right.

Vu, le Doyen
De la Faculté de Médecine de Tours
Tours, le

CHADAL Guillaume

58 pages – 7 figures, 3 tableaux

Résumé:

Une Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie a existé à Orléans de 1843 à 1849. De toutes celles qui ont été créées par suite de la loi du 13 octobre 1840, c'est celle qui a eu l'existence la plus brève. Pour comprendre les raisons de cet échec, de multiples sources archivistiques et bibliographiques ont été consultées afin de tenter d'en reconstituer la genèse dans le contexte local et national, d'en retracer son fonctionnement et de comprendre le jeu des acteurs qui s'y sont retrouvés impliqués.

Même si l'arrêt brutal de financement de l'Ecole par la municipalité est la cause immédiate de la cessation d'activité, les motifs plus profonds — avoués ou non — de cette décision ont été recherchés. Plusieurs obstacles et difficultés survenus en amont de cette décision ont été identifiés : conflits entre enseignants dont l'éjection du Docteur Hugues-Félix Ranque (1775-1857) de la direction de l'école alors qu'il en avait été l'instigateur, le manque d'attractivité face à la Faculté de Paris, la diminution du nombre d'élèves, la crise économique de 1846 à laquelle s'est ajoutée la crue de la Loire, etc. Leur contribution respective à l'issue finale est discutée, mais reste malgré tout difficile à préciser. Les sources sont en effet lacunaires et ne permettent pas de se faire une opinion assez précise des tensions et oppositions politiques qui ont pu y contribuer. Toujours est-il que cette Ecole créée sous le règne de Louis-Philippe d'Orléans est en partie motivée par cette « filiation » avec la famille régnante n'aura pas survécu à la Révolution de 1848 et au changement de régime.

Mots clés : Ecole préparatoire ; médecine ; enseignement ; histoire ; 19^{ème} siècle ; Orléans ; Hugues-Félix Ranque

Jury :

Président du Jury : Professeur Henri MARRET, Gynécologie-obstétrique,
Faculté de Médecine - Tours

Membres du Jury : Professeur Hervé WATIER, Immunologie, Faculté de Médecine - Tours
Professeur Pierre-François DEQUIN, Thérapeutique,
Faculté de Médecine - Tours
- Docteur Grégory PAMART, Médecine Générale, Jenlain

Directeur de thèse : Professeur Hervé WATIER, Immunologie, Faculté de Médecine - Tours

Date de soutenance : le 3 décembre 2021